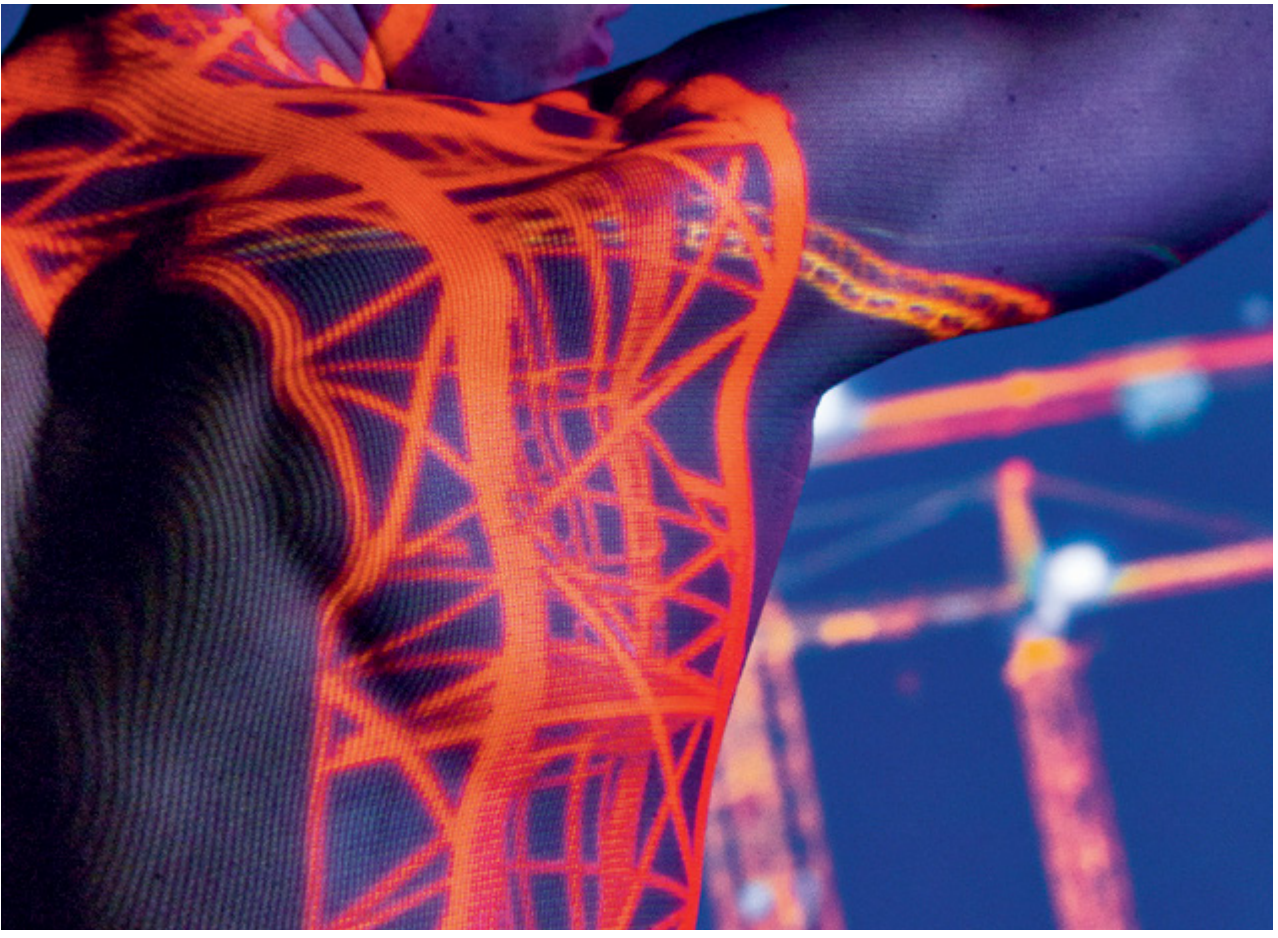

Rapport de gestion 2013

suva

Mieux qu'une assurance

Un salarié sur deux est assuré auprès de la Suva.

Contre les conséquences des maladies et des accidents professionnels.

Deux millions de personnes en Suisse.

La Suva est l'un des piliers de l'assurance-accidents obligatoire. Elle regroupe la prévention, l'assurance, la gestion des sinistres et la réadaptation sous la forme d'une gamme de produits et de prestations uniques en Suisse. En bref, ses assurés bénéficient d'une couverture d'assurance globale et complète.

Le siège de la Suva est à Lucerne: 18 agences servent et conseillent ses clients dans toute la Suisse. La Suva possède ses propres cliniques de réadaptation à Sion et Bellikon. Plus de 4000 collaborateurs travaillent pour la Suva (3281 postes à plein temps).

Sommaire

Monde du travail

Le monde du travail possède d'innombrables facettes, tour à tour fascinantes, enthousiasmantes, exigeantes. Un monde plein de routines, de surprises, et de dangers. Avec l'homme, au milieu, qui y replonge et s'y expose, jour après jour. L'homme et son corps. Infiniment précieux, fragile, vulnérable. Protéger la vie et la santé constitue l'une des missions clés de la Suva. Les photos choisies pour illustrer ce rapport témoignent de sa raison d'être. A fleur de peau.

2/3
En bref
Chiffres-indices **2**
Evolution des activités **3**

4
Avant-propos du président du Conseil d'administration
Parés pour l'avenir

6
Interview avec le président de Direction
«Nous pouvons éviter et alléger des souffrances»

9
Compte rendu
Prévention **10**
Assurance **20**
Réadaptation **26**
Tendances et évolutions **34**

37
Développement durable
Politique de placement **38**
Environnement **38**
Collectivité **40**
Collaborateurs **41**

43
Gouvernance d'entreprise
Conformité juridique et gestion du risque **44**
Conseil d'administration **45**
Direction **49**
Structure d'organisation **50**

53
Rapport financier

91
Adresses

En bref

Chiffres-indices

121 102
entreprises assurées

1 954 000
personnes assurées*
*Travailleurs à plein temps (sans les chômeurs et l'assurance facultative des chefs d'entreprise)

Masse salariale assurée (AAP*):
140,2
milliards de francs
*Assurance-accidents professionnels

Recettes de primes brutes:
4,2
milliards de francs

462 776
accidents et maladies professionnelles

Prestations d'assurance versées:
3,9
milliards de francs

Frais d'exploitation:
548
millions de francs

Investissement dans la prévention:
110
millions de francs

Résultat d'exploitation:
61,6
millions de francs

4048
collaborateurs*
*3281 postes à plein temps (PPT)

Faits

Septième abaissement consécutif des primes

Quelque 50 millions de francs restitués aux assurés

Performance de 4,7 % sur les placements et 44 milliards de valeurs immobilisées

Frais de traitement en hausse de 12,4 % à 1154 millions de francs

Nouvelles rentes d'invalidité en hausse de 12,1 % pour la première fois

Le modèle Suva

La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation. Elle offre aux entreprises assurées et à leurs collaborateurs un choix de prestations intégrées complètes allant de la prévention des accidents à la gestion des sinistres, en passant par la réadaptation et la réinsertion des victimes d'accidents.

La Suva est gérée par les partenaires sociaux qui représentent les assurés. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des travailleurs, des employeurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.

La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat. Elle restitue ses excédents aux assurés sous la forme de primes plus basses. Le modèle Suva: au service de l'individu. Efficace pour le bien commun.

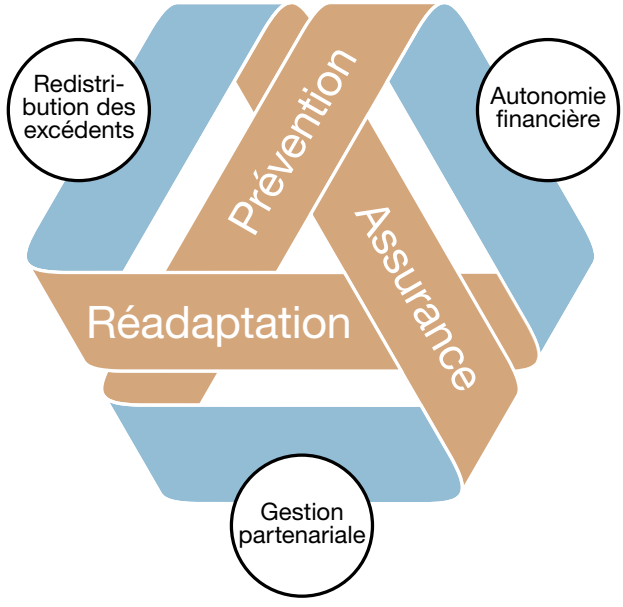

Evolution des activités

Quelques données du compte d'exploitation	2013		2012		+/–
	mio. CHF		mio. CHF		en %
Assurance-accidents professionnels		1 744		1 748	–0,23
Assurance-accidents non professionnels		2 221		2 214	0,32
Assurance facultative des chefs d'entreprise		22		22	–
Assurance-accidents des chômeurs		180		161	11,80
Assurance militaire		18		17	5,88
Remboursements assurance militaire, CFST	293		292		0,31
Recettes de primes (total)	**4 185**		4 162		0,55
Assurance-accidents professionnels		1 837		1 783	3,03
Assurance-accidents non professionnels		2 305		2 261	1,95
Assurance facultative des chefs d'entreprise		26		21	23,81
Assurance-accidents des chômeurs		170		148	14,86
Assurance militaire		196		193	1,55
Charges des sinistres (total)	**4 534**		4 406		2,91
Charges d'exploitation de l'assurance	438		445		–1,57
Charges d'exploitation de la sécurité au travail et durant les loisirs	110		110		–
Versement réglementaire à la réserve générale	41		42		–2,38
Résultat financier	47		139		–66,19
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	**62**		247		–74,90
Réduction du fonds de compensation	50		–		–
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	**12**		247		–95,14
Cash-flow	2 274		2 464		–7,71

Données du bilan	2013		2012		+/–
Valeurs immobilisées	37 799		36 037		4,89
Capitaux de couverture des rentes	23 506		23 406		0,43
Assurance-accidents professionnels		10 799		10 665	1,26
Assurance-accidents non professionnels		11 752		11 808	–0,47
Assurance facultative des chefs d'entreprise		217		215	0,93
Assurance-accidents des chômeurs		738		718	2,79
Provision pour prestations de courte durée	8 073		7 585		6,43
Total du bilan	**39 198**		37 748		3,84

Avant-propos du président du Conseil d'administration

Parés pour l'avenir

Madame, Monsieur,

2013 a été une année réjouissante pour la Suva qui affiche une excellente santé et un taux de couverture de 128 %. Voici bientôt cent ans que le modèle Suva résiste aux crises et se transforme.

Réussite de l'autogestion

La Suva n'appartient pas à la Confédération, bien au contraire: ce sont les assurés qui la gèrent. La surveillance directe exercée par le Conseil d'administration avec des représentants des partenaires sociaux pour exprimer la voix des assurés garantit l'équilibre des intérêts. Les employeurs ainsi que les travailleurs souhaitent des primes basses et des prestations de qualité. Une question d'efficience.

Cette structure de gestion constitue la contrepartie de l'affiliation obligatoire. L'autonomie organisationnelle prévue par le législateur et l'indépendance face à l'Etat sont aussi des facteurs de succès décisifs pour l'avenir. L'affiliation obligatoire est quant à elle importante pour imposer les prescriptions de sécurité au travail et donner à la prévention la valeur qui est la sienne: une entreprise pouvant changer d'assureur pour bénéficier d'une baisse de prime momentanée ne peut être incitée à adopter un comportement respectueux des règles de sécurité pour obtenir une baisse de prime à long terme. La prévention profite par ailleurs à nos clients sous la forme de primes plus basses.

Modèle Suva

Le succès de la Suva réside en grande partie dans le regroupement de la prévention, de l'assurance et de la réadaptation. Le modèle Suva possède des moteurs systémiques d'abaissement des coûts qui se répercutent directement sur les primes. La Suva, qui verse aussi des rentes d'accident, intervient activement dès le début du processus de traitement et encourage la réinsertion dans la vie professionnelle en accord avec l'employeur. Pour ce qui est de la réadaptation, la Suva dispose de ses propres cliniques à Sion et Bellikon. Les blessés graves y sont accompagnés, soutenus et conseillés sur le long chemin du retour à la vie active. Le mot clé utilisé dans ce contexte est celui du principe des prestations en nature. La Suva ne se contente pas de rembourser des factures de médecins. Elle fournit des thérapies et des moyens auxiliaires et coordonne la réinsertion. L'efficacité de son système de gestion des sinistres mise également sur des facteurs humains et un développement continu reposant sur des efforts constants pour une utilisation économique et appropriée des moyens disponibles.

La Suva a évolué. Elle a quitté son habit d'institution – tout en conservant les avantages de son modèle – pour revêtir celui d'une entreprise moderne. Les spécialistes de la sécurité au travail privilégient par exemple le conseil partenarial au détriment de la répression réservée aux seuls cas extrêmes. La collaboration engagée avec les entreprises et les associations professionnelles assurées a également gagné en importance. Les contrôles demeurent néanmoins nécessaires pour l'application des mesures de prévention. L'égalité de traitement joue aussi un rôle pour éviter qu'une entreprise soit avantagée par rapport à un concurrent qui se comporte correctement.

Avant-propos du président du Conseil d'administration

L'identité entrepreneuriale de la Suva s'est renouvelée et les relations avec les clients se sont intensifiées. La Suva poursuit également ses efforts pour maintenir la bureaucratie nécessaire dans des limites raisonnables. Pour réagir à temps face aux nouveaux challenges, il faut être souple et posséder une certaine dose de bon sens.

Dotée d'une assise financière solide, la Suva est parée pour l'avenir. Qu'il s'agisse du recrutement de personnel bien formé ou de l'augmentation des frais de traitement, la Suva n'est pas épargnée par les défis actuels. J'ai confiance en elle et je pense qu'elle saura gérer les défis du futur.

Mais le législateur devra veiller à ce que le système ne soit pas mis inutilement en danger lors du deuxième tour de la révision de la loi sur l'assurance-accidents. Les partenaires sociaux, la Suva et les assureurs ont déposé une demande conjointe dans ce sens auprès du Département fédéral de l'intérieur à fin 2013. Si d'autres changements sont exigés, d'un côté comme de l'autre, ce compromis équilibré avec soin sera menacé et la révision subira un deuxième naufrage.

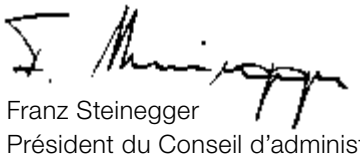

Franz Steinegger
Président du Conseil d'administration

Markus Dürr, nouveau président du Conseil d'administration

Markus Dürr a succédé à Franz Steinegger en tant que président du Conseil d'administration de la Suva au 1er janvier 2014. Il avait déjà été nommé en tant que représentant de la Confédération au sein du Conseil d'administration de la plus grande assurance-accidents de Suisse en novembre 2009.

Dès le début, il a été étonné de constater le peu de notoriété de la Suva au sein du grand public, un point qu'il entend améliorer dans sa nouvelle fonction. Cet ancien conseiller d'Etat en charge de la santé publique et des affaires sociales du canton de Lucerne (1999–2009) est un homme de dialogue. En tant que président de la Conférence des directeurs de la santé (2004–2007), il a également réussi à consolider la position des cantons sur le terrain de la politique de la santé.

Son rôle de président du Conseil d'administration et de représentant de la Confédération, Markus Dürr le conçoit essentiellement comme celui d'un médiateur exprimant ouvertement ses opinions. Les priorités de son mandat consisteront à affermir la Suva à travers une modernisation de l'organisation et de la gouvernance d'entreprise, et à maintenir le modèle éprouvé de la Suva dans le cadre de la prochaine révision de la loi sur l'assurance-accidents.

Interview avec le président de Direction

«Nous pouvons éviter et alléger des souffrances.»

Ulrich Fricker, président de Direction, interviewé par Daniel Ammann

La Suva va bien depuis des années. En 2013, elle a réalisé un excédent de produits de 61,6 millions de francs. Quelles sont les principales explications de ce résultat?
Nous maîtrisons bien la technique actuarielle, notre évaluation des risques est assez réaliste et nous fixons des primes en adéquation. Enfin, les bourses se sont étonnamment bien tenues l'an dernier, avec des répercussions positives pour nos placements. Cette combinaison se traduit par un excédent toutefois inférieur à celui de l'exercice précédent. Mais le plus important est de savoir que ces résultats n'auraient pas été possibles sans des collaborateurs qui s'investissent à fond.

La Suva a procédé au septième abaissement consécutif des primes en 2013. Avez-vous déjà calculé l'allègement que cela représente pour l'économie?
Quelque 4,3 milliards de francs, soit environ une prime annuelle non facturée sur cette période de sept années. Une entreprise moyenne paie aujourd'hui entre 20 et 25% de primes en moins qu'il y a sept ou huit ans. Cet allègement non négligeable des charges salariales nous permet de soutenir l'attractivité de la Suisse et de sa place économique. Mais ce nouvel abaissement nous a ramenés au seuil de risque.

En clair?
L'évolution du risque correspond plus ou moins à celle des primes. La Suva a atteint un nouvel équilibre financier garantissant une bonne stabilité. Il n'y aura probablement pas d'autres baisses de primes pour l'instant.

Les produits permettent d'afficher un taux de couverture financière – autrement dit le rapport entre la fortune et les engagements de la Suva – de 128%. Une couverture aussi élevée est-elle nécessaire?
Notre but et notre vocation sont d'être au service de nos clients et ce pour longtemps. Nous payons une rente à vie, par exemple, à une centaine de milliers de

Ulrich Fricker, président de Direction

«Notre évaluation des risques est assez réaliste et nous fixons des primes en adéquation.»

Interview avec le président de Direction

Ulrich Fricker, président de Direction

«La hausse des frais de traitement nous occupera encore longtemps.»

personnes. Il n'est pas rare que des prestations soient versées pendant vingt à trente ans. Nos placements doivent pouvoir couvrir ces engagements en tout temps, et ce même si les marchés financiers devaient par exemple s'effondrer. Ce taux de couverture élevé et cette optique à long terme accroissent la résistance aux crises et l'aptitude aux risques. Dans les placements, nous avons commencé à augmenter la part des actions de manière contrôlée il y a plus d'une décennie, et nous avons continué dans les périodes difficiles comme celles qui font suite à la crise financière de 2008. Une stratégie financière qui s'est avérée particulièrement profitable pour la Suva au cours de ces dernières années.

Quels ont été les principaux temps forts en 2013 à vos yeux?
Nos paiements des sinistres sont répartis sur trois domaines: frais de traitement, indemnités journalières et rentes. Les rentes ont constitué le gros des charges pendant longtemps. Depuis 2003, nous avons réussi à réduire environ de moitié le nombre des rentes grâce à différents facteurs d'influence, de sorte que les coûts atteignent aujourd'hui à peine moins de 500 millions de francs. Comme nous l'avions prévu, le nombre des rentes a cependant légèrement augmenté en 2013. Nous nous concentrons désormais essentiellement sur les frais de traitement. Ils ont augmenté à un rythme supérieur au renchérissement.

Pour quelles raisons?
La disparition des subventions cantonales pour les traitements stationnaires, qui oblige les assureurs-accidents à prendre en charge la totalité des coûts, au lieu des 80% exigés précédemment, est l'un des motifs déterminants de cette augmentation. A cela s'ajoutent les coûts d'utilisation des infrastructures des hôpitaux auxquels nous devons participer depuis 2012. La hausse des frais de traitement nous occupera encore longtemps.

Comment envisagez-vous les défis des prochaines années?
Le grand public n'a toujours pas vraiment pris conscience que l'amiante représente encore un danger. Il faut savoir que ce matériau – interdit en Suisse depuis plus de vingt ans – provoque toujours autant de décès que les accidents professionnels, c'est-à-dire une centaine de cas par année en moyenne. Le temps de latence est très long. Nous devons absolument empêcher que des gens puissent être en contact avec des fibres d'amiante. Beaucoup de bâtiments actuellement en cours de rénovation ou de transformation datent d'une époque où l'amiante totalisait 3500 applications techniques.

Une question personnelle pour finir: qu'aimez-vous particulièrement dans votre travail?
Il est porteur de sens. Non seulement nous soutenons l'économie suisse par des prestations d'assurance efficaces, mais nous aidons aussi à éviter ou à alléger des souffrances. C'est une mission à la fois belle et importante. Pour nous, il n'y a pas que le chiffre en bas à droite du bilan qui compte.

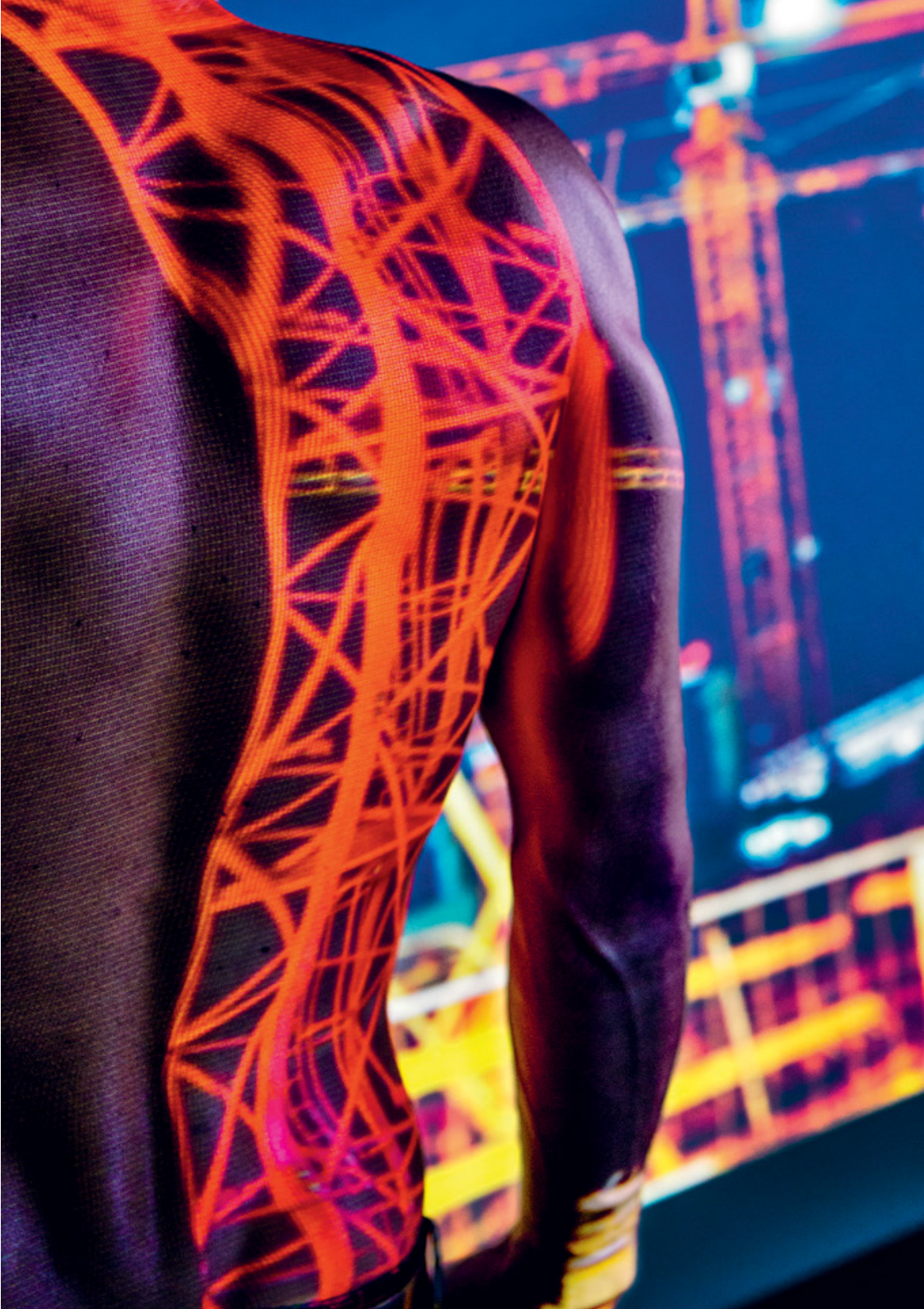

Compte rendu

10
Prévention

20
Assurance

26
Réadaptation

34
Tendances et évolutions

Prévention

En 2013, la Suva a conservé son objectif de sécurité au travail: réduire de moitié les accidents professionnels mortels et préserver 250 vies d'ici à 2020. La Charte de la sécurité a été étendue à toutes les branches, et la Suva a lancé une campagne visant une diminution de 50 % des accidents chez les apprentis dans les dix ans à venir, tout en poursuivant son combat contre l'amiante grâce à deux innovations destinées à empêcher de nouveaux cas de maladies. La sécurité durant les loisirs, pour sa part, s'est concentrée sur la prévention des accidents d'avalanche, la sensibilisation aux dangers de la vitesse sur les pistes de ski et la mise en place de méthodes de présentation interactives plus efficaces pour ses offres de prévention.

Prévention

19 000
apprentis

se blessent chaque année en Suisse. Trois sont victimes d'un accident mortel.

181 500
accidents professionnels

Les nouveaux cas d'accidents du travail ont diminué de 1,15 % par rapport à 2012.

263 021
accidents durant les loisirs

Les nouveaux cas d'accidents non professionnels ont progressé de 0,78 %.

Risque de cas:

– 1,8 %

Cas reconnus de maladies et d'accidents professionnels (pour 1000 TPT).

Risque de cas:

+ 0,3 %

Accidents non professionnels reconnus (pour 1000 TPT).

283
nouveaux cas de maladies dues à l'amiante

Nouveaux cas reconnus de maladies professionnelles dues à l'amiante.

3323
maladies dues à l'amiante

Total des cas depuis 1984.

808,7
millions

Cumul des coûts des cas reconnus de maladies professionnelles dues à l'amiante en millions de francs depuis 1984.

186 000
téléchargements

L'application Slope Track sensibilise les skieurs aux dangers de la vitesse sur les pistes et fournit des conseils de prévention.

Prévention
Sécurité au travail

Objectif de prévention constante

La Suisse affiche une baisse des cas de maladies et d'accidents professionnels par travailleur à plein temps (TPT) en moyenne à long terme. Mais la Suisse enregistre encore 250 000 accidents du travail par an. Pour les assurés et leurs proches, ils ont souvent de lourdes conséquences: souffrances et convalescence de longue durée, voire invalidité définitive. Les accidents mortels représentent une centaine de cas par année. La Suva a lancé son programme de prévention «Vision 250 vies» en 2010 dans le but d'obtenir une réduction de moitié du nombre d'accidents professionnels mortels en dix ans. Elle veut préserver 250 vies et éviter tout autant de cas d'invalidité.

Une centaine de travailleurs décèdent aussi chaque année des suites d'un contact avec des produits ou des matériaux amiantés. L'amiante est interdit depuis 1990, mais il subsiste un risque de contamination dans le cadre de la rénovation des bâtiments anciens. La Suva fait tout pour empêcher de nouveaux cas de maladies.

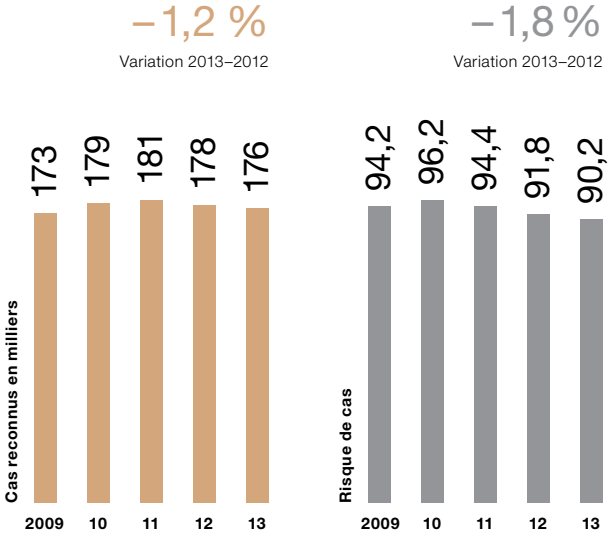

Cas reconnus de maladies et d'accidents professionnels en milliers (2009–2013) et risque de cas (accidents et maladies professionnels reconnus pour 1000 TPT)

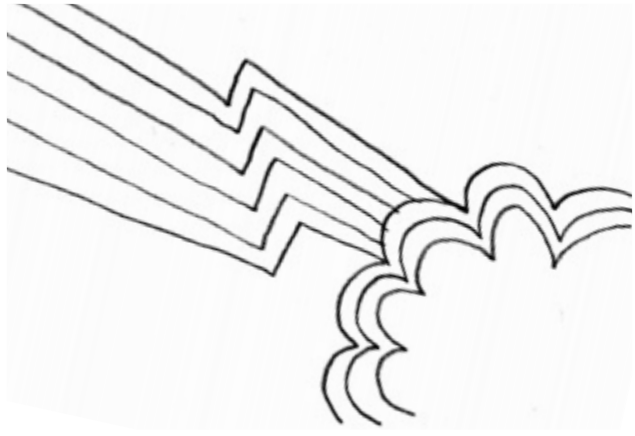

La sécurité est réalisable

La vie de Benjamin Franklin aurait pu en remplir plusieurs autres. Avant d'accéder à la célébrité mondiale, comme père fondateur des Etats-Unis d'Amérique, il fut imprimeur, haut fonctionnaire postal des colonies britanniques, diplomate à Paris, naturaliste et inventeur. L'une de ses principales découvertes sauve de nombreuses vies aujourd'hui encore: c'est lui qui inventa le paratonnerre au cours d'une nuit d'orage en 1752. Il avait compris que l'on pouvait éviter les conséquences dramatiques de la foudre grâce à une barre métallique guidant l'électricité des éclairs dans le sol. Son credo «an ounce of prevention is worth a pound of cure», c'est-à-dire «mieux vaut prévenir que guérir», est entré au panthéon des adages depuis longtemps, mais demeure plus actuel que jamais.

La Suva est mieux qu'une assurance et partage cette conviction: elle pratique une prévention ciblée pour aider à préserver des vies et empêcher des accidents graves. Cela suppose une prise de responsabilité à tous les niveaux dans les entreprises. La sécurité est réalisable, le plus souvent à travers des mesures simples et des règles vitales appliquées à la lettre. Cela a un prix, mais l'investissement initial peut éviter de graves souffrances et d'énormes dépenses. Car les accidents, comme Benjamin Franklin le savait déjà, ne sont pas le fruit du hasard.

André Meier
Chef de la division sécurité au travail Lucerne

Prévention
Sécurité au travail

Risques prioritaires en point de mire

Les deux programmes «Vision 250 vies» et «Amiante» concentrent leurs efforts de prévention sur les postes de travail à risques élevés. Les «règles vitales» constituent l'instrument de prévention numéro un dans ce domaine. Ces ensembles de règles simples sont élaborés par la Suva avec le concours des syndicats et des associations patronales pour chaque branche ou activité à risque, comme la construction en bois ou l'artisanat et l'industrie, deux nouveaux thèmes abordés en 2013. Le panel de prévention adopté en 2012 pour mesurer l'efficacité de ces deux programmes a livré de nouvelles clés intéressantes: le personnel d'encadrement exerce une influence supérieure à la moyenne sur la culture de la sécurité au travail. Dans ce domaine, les collaborateurs ont tendance à reporter leurs responsabilités sur leurs supérieurs. La Suva doit éviter de submerger les travailleurs par un excès de messages et d'instruments, mais elle devra poursuivre ses efforts pour mieux faire connaître ses «règles vitales».

«Risky»: mannequin de crash test choisi comme emblème de la campagne de communication menée en 2013 avec un spot TV, des annonces et des actions en ligne.

Toujours plus nombreux à s'investir pour la sécurité

En 2013, la Charte de la sécurité a été étendue à toutes les branches. Plus de 250 associations patronales et syndicales et de nombreux entrepreneurs l'ont signée et se sont engagés à en respecter les principes.

Des règles simples pour les branches à risques

517 297
commandes

Chaque règle vitale traite d'un risque prioritaire. Le supérieur explique la règle et exige que les travailleurs la respectent à la lettre. Le mot d'ordre général est le suivant: «STOP en cas de danger!» et mise en œuvre des conditions de sécurité requises. www.suva.ch/regles

Prévention
Sécurité au travail

Moitié moins d'accidents en dix ans chez les apprentis

Les apprentis présentent un risque d'accident du travail plus élevé que leurs collègues expérimentés: les seuls apprentis des entreprises assurées auprès de la Suva totalisent 19 000 accidents professionnels par an, dont trois cas mortels. La nouvelle campagne «Apprentissage en toute sécurité» prend le contrepied. Les jeunes qui débutent dans la vie professionnelle doivent connaître et appliquer les règles vitales en vigueur dans leur branche dès le premier jour de travail. La Suva veut diviser par deux en dix ans le nombre d'accidents chez les apprentis. Les moyens d'action de la campagne vont du kit de démarrage avec brochures, exercices et carte STOP jusqu'aux supports les plus modernes (films, didacticiels avec autocontrôle, etc.). Ces instruments ont été élaborés en utilisant les résultats d'une vingtaine d'ateliers organisés dans toute la Suisse avec plus de 400 apprentis et formateurs, ainsi que des représentants des associations patronales et syndicales autres. Plus de 70 000 kits de démarrage ont été commandés au cours de la première année de la campagne.

La culture de la sécurité pratiquée pendant l'apprentissage ne s'oublie pas. La Suva mise sur cette approche pour réduire de moitié les accidents chez les apprentis.

Victor Martinez
Chef de la campagne «Apprentissage en toute sécurité»

«Cette première phase est destinée à gagner la confiance des formateurs qui diffuseront nos messages en donnant l'exemple.»

Sensibilisation, contrôles et conseils pratiques

Plus de 23 000 exemplaires des règles vitales ont été distribués sur les 1100 sites visités en 2013 dans toute la Suisse dans le cadre de la Tournée des chantiers qui a démarré en 2011 et permet de pratiquer une sensibilisation individuelle. Les contrôles de la Suva dans les entreprises sont également axés sur les risques spécifiques des branches ainsi que le respect des règles vitales. Au cours de l'exercice considéré, les spécialistes de la Suva ont contrôlé 7500 chantiers et constaté des lacunes importantes dans 20% des cas. Les travaux ont été interrompus à titre temporaire sur 9% des chantiers en raison d'un risque d'accident grave pour les travailleurs. Dans les secteurs de l'artisanat et de l'industrie, la Suva a contrôlé 1850 entreprises (avec des lacunes importantes dans 6,5% des cas), et 1600 autres dans la branche du bois.

Prévention
Sécurité au travail

Multiplicateurs de sécurité pour la maintenance

La maintenance représente une dizaine d'accidents professionnels mortels par année. En 2013, la Suva a organisé des ateliers pour former les agents multiplicateurs chargés de diffuser ses huit règles vitales auprès des travailleurs concernés.

Simplification et gain de transparence avec e-prophylaxie

Le secteur prévention médecine du travail a lancé le projet de mise en place du portail e-prophylaxie voici quatre ans. Son but: numériser les données échangées entre laboratoires, médecins et entreprises pour les 40 000 examens préventifs annuels. Les médecins de la Suva disposent d'un formulaire d'examen électronique depuis la clôture de la dernière étape du projet en 2013. La simplification des processus a aussi permis un allègement des tâches administratives pour les clients. Les programmes d'examen ont subi une mise à jour technique et une restructuration modulaire. Ce dernier point autorise une adaptation plus rapide en fonction de l'évolution des risques dans le domaine de la prévention en médecine du travail.

L'innovation au service de la prévention contre l'amiante

Bien que son utilisation soit interdite en Suisse depuis 1990, l'amiante demeure au cœur de l'actualité: une centaine de personnes ayant subi une exposition il y a trente ou quarante ans meurent encore chaque année dans notre pays. Et près de 80 % des bâtiments y ont été construits avant 1990. Les travailleurs affectés à la démolition, à la transformation ou à la rénovation de ces ouvrages encourent un risque de contamination. Dans sa lutte contre l'amiante, la Suva a misé sur deux innovations présentées au public au cours de l'exercice: le scanner utilisé dans le domaine de la médecine du travail, qui permet de réduire la mortalité grâce au dépistage précoce des cas de cancer du poumon chez les assurés anciennement exposés à l'amiante, et l'application en ligne «Inventaire amiante» destinée aux propriétaires et aux gérants immobiliers pour l'identification, la documentation et la gestion des sources d'amiante.
www.suva.ch/inventaire-amiante

Avant 1990, l'amiante était utilisé dans quelque 3500 applications techniques. La plus grande partie d'entre elles sont tombées dans l'oubli. Les mesures de prévention de la Suva sont précisément axées sur ce point. www.suva.ch/amiante

Prévention
Sécurité durant les loisirs

Réduire les accidents non professionnels avec les entreprises

En 2013, la Suva a enregistré 263 000 accidents non professionnels, c'est-à-dire des accidents qui se sont produits durant le temps libre des travailleurs. Les conséquences touchent l'ensemble des intéressés: outre la souffrance des personnes accidentées, les absences et les frais de traitement et de guérison génèrent des coûts à la charge des assureurs et des employeurs.

La Suva ne reste pas inactive. Voici plusieurs années qu'elle multiplie les campagnes de prévention destinées à réduire par exemple les accidents de football et de sports de neige. Ces initiatives visent à encourager les entreprises à prendre leurs propres mesures de prévention des accidents durant les loisirs pour réduire le nombre et le coût des absences de leurs collaborateurs. En 2013, c'est notamment dans cette optique que la Suva a repensé son offre de prévention afin de mieux répondre aux besoins des petites entreprises.

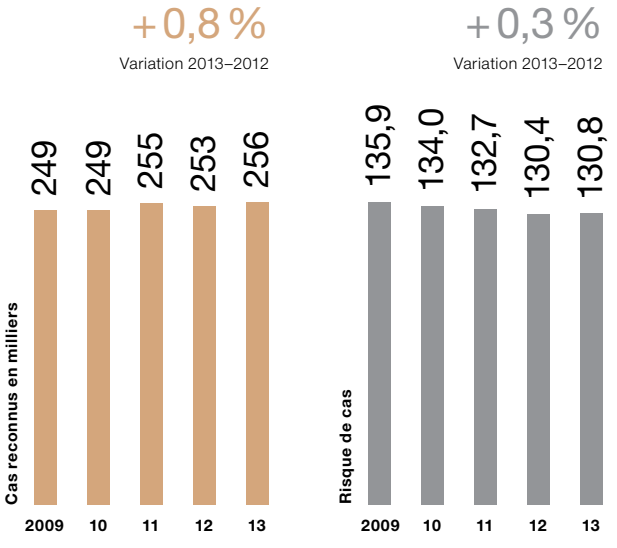

Nombre d'accidents non professionnels reconnus en milliers (2009–2013) et risque de cas (nombre d'accidents non professionnels reconnus pour 1000 TPT)

Simplifier la prévention pour les petites entreprises

La nouvelle offre de la Suva comprend vingt modules de prévention sur différents thèmes de sécurité durant les loisirs (chutes et faux pas, football, sports de neige, sécurité à vélo, exercice physique, santé, etc.). Cette offre conçue pour les petites entreprises peut être commandée sur Internet et utilisée avec ou sans spécialiste de la Suva. Chaque module est accompagné d'un mode d'emploi «do it yourself» expliquant aux employeurs comment sensibiliser leurs collaborateurs à travers des mesures centrées sur l'expérimentation individuelle. Les entreprises assurées qui occupent plus de 100 collaborateurs continuent à bénéficier de conseils personnalisés: la Suva les aide à élaborer leur propre concept de prévention à long terme, qu'elles peuvent ensuite mettre en œuvre à l'aide des modules de prévention.

Grâce au développement de son offre de conseils pour les entreprises, la Suva a réussi à accroître de manière significative le nombre de travailleurs interpellés, qui est passé de 37 400 à 51 000 personnes par rapport à 2012.

Les nouveaux modules de prévention répondent manifestement aux besoins des clients: déjà 300 commandes en quatre mois et demi.

Prévention
Sécurité durant les loisirs

Freinage interactif et prévention des accidents d'avalanche

Les sports de neige représentent 66 000 accidents par an. La moitié des personnes accidentées sont assurées selon la LAA. Les accidents à la charge des assureurs LAA coûtent 245 millions de francs. La campagne «Avalez la piste à feu doux» avait pour but de sensibiliser aux risques d'accidents dus à la vitesse, à la distance de freinage et au comportement sur les pistes. www.suva.ch/sports-de-neige

En Suisse, plus de 2000 amateurs de poudreuse ont été pris dans une avalanche au cours des dix dernières années. Les avalanches représentent 25 morts par an en moyenne. Avec la plateforme «White Risk» proposée par la Suva et le WSL Institut pour l'étude de la neige et des avalanches SLF depuis décembre 2013, les amateurs de sports de neige disposent d'un nouvel instrument pour réduire les risques d'accidents en terrain avalancheux ainsi que d'un outil inter-actif leur permettant d'acquérir des connaissances sur le phénomène des avalanches et de planifier leurs sorties à ski ou en snowboard. www.whiterisk.ch

Plus de 90 % des victimes d'avalanche sont responsables de leur propre accident. «White Risk» favorise une prise de conscience et permet de planifier les sorties.

Samuli Aegerter
Chef de la campagne sport de neige

«L'appli Slope Track a déjà été téléchargée plus de 186 000 fois. Ce qui me réjouit le plus, c'est que 80 % des utilisateurs lisent aussi les conseils de prévention.»

Neige et football en tête

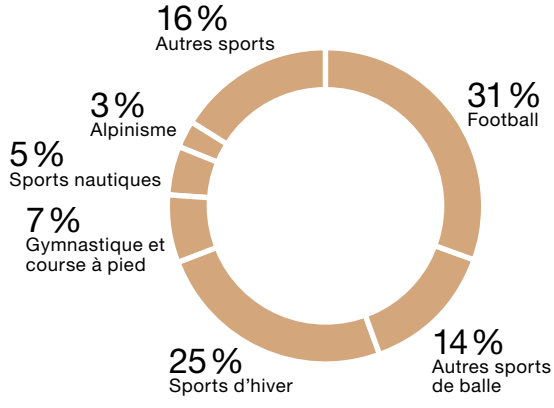

37 % des accidents durant les loisirs sont dus aux sports et aux jeux. Ces accidents coûtent 511 millions de francs par an. Les plus dangereux, les plus onéreux: football et sports d'hiver.

Prévention
Sécurité durant les loisirs

Revers de la médaille blanche 1

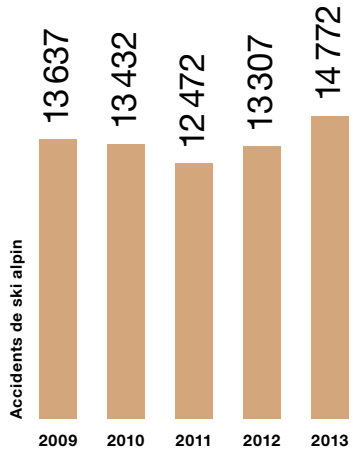

Les accidents de ski alpin déclarés ont augmenté au cours de ces dernières années.

Ça fait mal 1

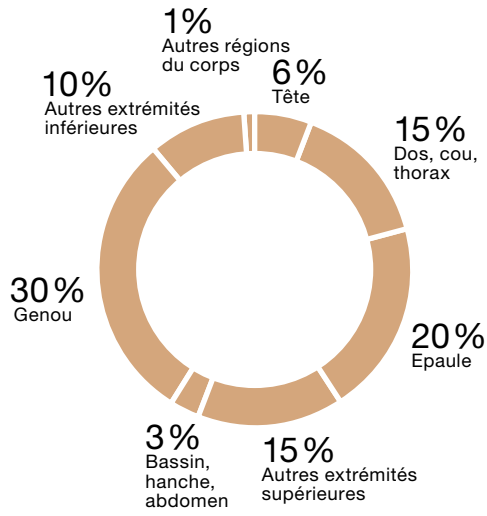

La plupart des accidents de ski touchent le genou, l'épaule et le dos.

Revers de la médaille blanche 2

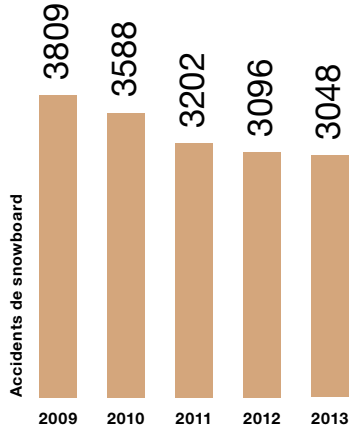

Les accidents de snowboard ont légèrement diminué au cours de ces dernières années.

Ça fait mal 2

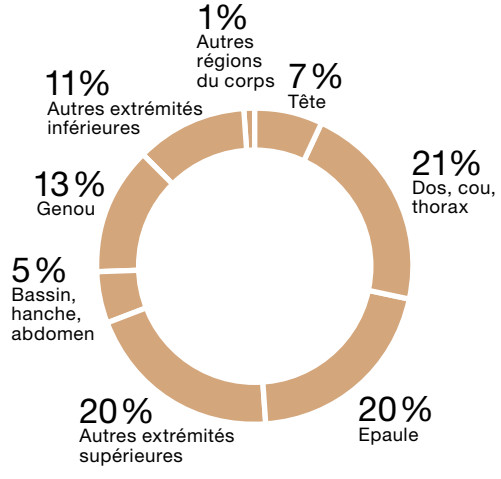

La plupart des accidents de snowboard touchent le dos, les extrémités supérieures et l'épaule.

Prévention
Sécurité durant les loisirs

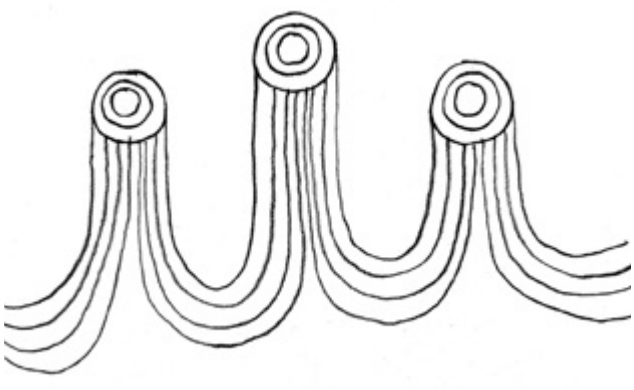

«Plus vite, plus haut, plus fort»

Depuis son entrée dans les dictionnaires, la notion de loisirs a fait une carrière inattendue: les loisirs, définis comme «des occupations, des distractions, pendant le temps libre», sont un concept des temps modernes. Avant l'industrialisation, au 19e siècle, il n'existait guère de séparation entre travail et loisirs ou vacances. Et notre idée des loisirs s'est encore beaucoup modifiée au cours des cent dernières années. Elle tend à devenir, du moins dans les pays riches, l'expression d'un désir de liberté ou d'autodétermination toujours plus grand. Pour la plupart d'entre nous, le nombre d'heures de loisirs est d'ores et déjà supérieur à celui du travail. Nous sommes devenus, comme le disent les sociologues, la «société des loisirs».

Plus vite, plus haut, plus fort: le slogan olympique semble être de plus en plus vrai pour nombre de loisirs. Qu'il s'agisse de la montagne ou des terrains de foot, du vélo ou de la voiture, d'un sport sur l'eau, dans l'eau ou sous l'eau, le goût du risque et de l'aventure est plus prononcé qu'autrefois. Les statistiques de la Suva montrent que l'importance des accidents non professionnels ne cesse de croître. Le risque de mourir d'un accident durant les loisirs est aujourd'hui deux fois plus élevé que celui de mourir d'un accident du travail. Et il serait temps de se remémorer parfois la maxime de Baloo, l'ours insouciant du Livre de la jungle: «Il en faut peu pour être heureux».

Edith Müller Loretz
Cheffe du secteur sécurité durant les loisirs

Chutes et faux pas: risque d'accident plus élevé qu'en voiture

Les chutes et faux pas font plus de blessés que les accidents de voiture et représentent chaque année 105 000 accidents non professionnels et 60 000 accidents professionnels parmi les assurés LAA. Les chutes et faux pas constituent donc aujourd'hui la cause d'accident numéro un en Suisse et coûtent près de 1 milliard de francs par an. C'est pour cette raison que la Suva a décidé de poursuivre la campagne «trébucher.ch», dont le lancement a eu lieu en 2010. Dans ce contexte, elle propose plusieurs modules d'expérimentation en ligne, et par exemple un parcours d'embûches ou un safari-photo d'obstacles ainsi que des modules de prévention des chutes en hiver et dans les escaliers. La Suva a reçu 300 000 commandes en un an et demi rien que pour son «Programme d'équilibre dynamique».

Les entreprises ont la possibilité d'utiliser ces modules avec ou sans le concours d'un spécialiste. En 2013, la Suva a également organisé 25 ateliers pour 500 préposés à la sécurité venus apprendre à planifier une campagne.
www.trebucher.ch

Les «chutes et faux pas» arrivent en tête des sujets de prédilection: en 2013, la Suva a conseillé une soixantaine d'entreprises, soit 30 000 travailleurs au total.

Assurance

La Suva abaisse ses primes pour la septième fois consécutive. La marge à disposition pour de nouveaux abaissements semble toutefois épuisée. En dépit de la volatilité des marchés, la Suva a réalisé en 2013 une performance de 4,7 % sur ses placements, un résultat supérieur à la moyenne des dix dernières années. Le Conseil d'administration a décidé en novembre 2013 de renforcer l'intégration des différents aspects du développement durable dans la stratégie de placement de la Suva.

Assurance

7
fois

La Suva abaisse ses taux de prime nets pour la septième fois consécutive au 1er janvier 2014.

– 1%

Le taux de prime diminue en moyenne de 1% dans l'assurance contre les accidents professionnels.

– 2%

Le taux de prime diminue en moyenne de 2% dans l'assurance contre les accidents non professionnels.

50
millions

Montant reversé aux assurés sous la forme d'une baisse des primes.

70
millions

Montant également reversé aux assurés par le biais d'une nouvelle réduction des fonds de compensation.

Performance sur les placements:
4,7%

En dépit de la volatilité des marchés, la Suva a réalisé une bonne performance en 2013.

44
milliards

Montant des valeurs immobilisées de la Suva.

Degré de couverture:
128%

Les obligations financières légales de la Suva sont intégralement couvertes.

25 000
entreprises

Nombre d'entreprises transmettant leurs données pour 2,5 millions de travailleurs à l'aide d'un système de comptabilité salariale certifié swissdec.

Assurance
Assurance et financement

Nouvelle baisse des primes

Au 1er janvier 2014, la Suva a abaissé pour la septième fois consécutive ses primes nettes de 1% en moyenne dans l'assurance-accidents professionnels et de 2% dans l'assurance-accidents non professionnels et restitué ainsi 50 millions de francs aux assurés. Une évolution positive des sinistres et une bonne performance, conjuguées à une prévention efficace et une gestion judicieuse des cas ont rendu ces réductions possibles. Une nouvelle résorption de l'excédent des fonds de compensation de 70 millions de francs dans l'assurance-accidents professionnels a permis une réduction supplémentaire exceptionnelle sur les primes, apportant une fois de plus un allègement des charges salariales bienvenu pour l'économie suisse.

Dans quelques classes, les taux de risque sont montés, ce qui a rendu inéluctable une légère hausse des taux de prime nets. De nouvelles bases techniques (hypothèses de mortalité et taux d'intérêt technique pour les anciennes et les nouvelles rentes) entraîneront à court terme une augmentation de la prime nette nécessaire. La marge à disposition pour de vastes baisses des taux de prime semble maintenant épuisée.

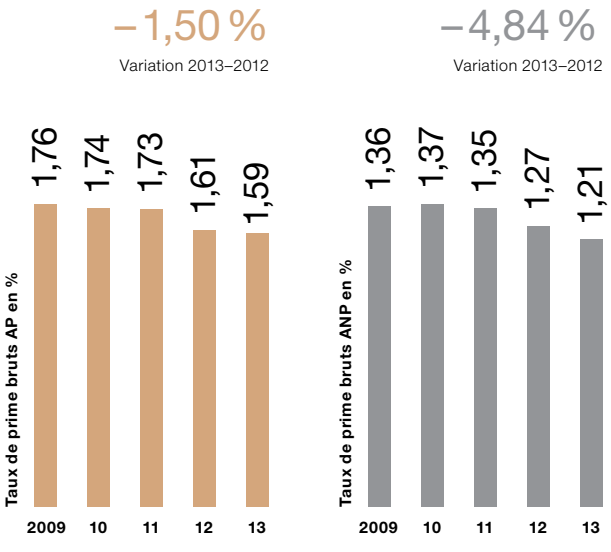

Les taux de prime bruts de l'assurance-accidents professionnels (AP) et non professionnels (ANP) en % de 2009 à 2013

Large diversification

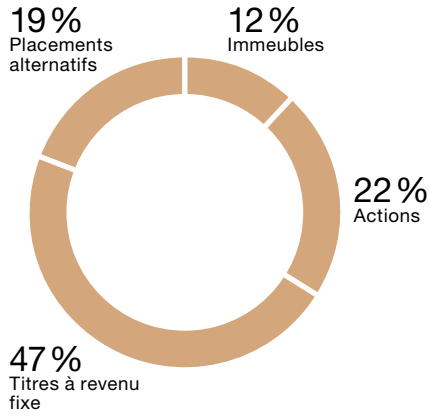

La performance de 4,7% sur les placements était supérieure à la moyenne des dix dernières années.

Bonne performance en dépit de la volatilité des marchés

La Suva a réalisé en 2013 une bonne performance de 4,7% sur ses placements en dépit de la volatilité des marchés. La stratégie de placement de la Suva mise sur le long terme et repose sur une large diversification (cf. graphique). Les placements en actions, qui ont enregistré des plus-values substantielles, ont notamment contribué au résultat réjouissant de l'exercice. La hausse des taux d'intérêt s'est traduite par un résultat légèrement négatif pour la plupart des obligations. Par contre, les placements immobiliers ont de nouveau généré un rendement attrayant au cours de l'exercice. Les valeurs immobilisées de la Suva ont passé de 41,9 à 44 milliards de francs en 2013.

Elles doivent couvrir les obligations financières légales de la Suva à l'égard de ses assurés, et notamment les quelque 100 000 rentes allouées. De 125% l'année précédente, le degré de couverture financière, soit le rapport entre avoirs et engagements, a passé à un peu plus de 128% à fin 2013.

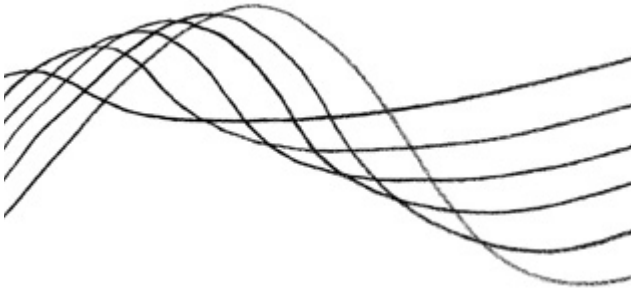

Le visionnaire du passé

Mais au fait, à quelle époque le terme «durabilité» est-il apparu pour la première fois en lien avec l'économie? En 1992, lors de la Conférence mondiale de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement? Ou en 1972, année de publication de l'étude majeure «Halte à la croissance?» du Club de Rome? Pas du tout: la notion de développement durable est bien plus ancienne qu'il n'y paraît.

Elle trouve ses origines à l'âge baroque en Saxe, où vivait au début du XVIII^e^ siècle un haut fonctionnaire du nom de Hans Carl von Carlowitz. Cet administrateur des mines d'argent dans les Monts Métallifères se préoccupait également de l'exploitation des fonderies, ces fours de fusion approvisionnés en charbon de bois à l'origine de vastes déforestations.

Influencé par cela, Hans Carl von Carlowitz publiait en 1713 son ouvrage «Sylvicultura Oeconomica», considéré comme le plus ancien traité complet de sylviculture en allemand. Il prône l'équilibre entre coupe de bois et plantation forestière, et plaide en faveur d'une «exploitation continue et durable» de la forêt.

Dans son traité, l'auteur décrit le principe de durabilité fondé sur l'idée que l'économie doit favoriser une meilleure gestion des ressources et penser aux générations futures. Cela a donné naissance à la démarche de responsabilité sociale des entreprises intégrant des aspects sociaux et éthiques autant qu'écologiques, la seule manière de conjuguer succès économique et durabilité.

Hubert Niggli
Chef de la division des finances

Un investisseur responsable

Comme le veut le mandat légal de la Suva, la gestion de la fortune a pour but de dégager un rendement conforme aux conditions du marché et de garantir les rentes. Le Conseil d'administration a décidé, en novembre 2013, d'intégrer encore plus largement les dimensions écologiques, éthiques et sociales de la durabilité dans la gestion de fortune.

La base normative est constituée de la législation suisse et des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial de l'ONU basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Par ailleurs, la Suva a signé les «Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI)».

swissdec: décompte électronique de l'impôt à la source

Lutte contre la paperasserie dans les entreprises: «l'association swissdec est pionnière en la matière», déclarait le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann en mai 2013 à Berne lors de l'inauguration du procédé électronique.
www.swissdec.ch

Assurance
Assurance et financement

Transfert de données facilité

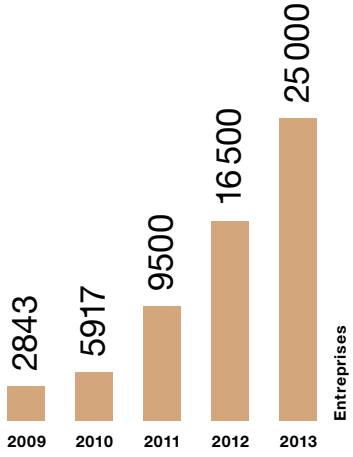

25 000 entreprises transmettent leurs données pour 2,5 millions de travailleurs à l'aide d'un système de comptabilité salariale certifié swissdec.

Réduction des accidents rime avec réduction des primes

La campagne invite à prendre soin des collaborateurs. Une diminution des accidents et une réintégration rapide sont synonymes de baisse des coûts. Quiconque veille à la sécurité contribue à maintenir les primes à un bas niveau.
www.youtube.com/suvasuisse

Björn Buggel
Chef de team gestion de produits

«L'AFC est une bonne solution d'assurance pour se couvrir contre les risques d'un accident, elle est avantageuse et ne comporte aucune clause obscure en petits caractères.»

AFC: protection contre les accidents de la vie

Les entrepreneurs indépendants ne sont pas assurés à titre obligatoire contre les accidents et les maladies professionnelles. Un accident peut se produire à tout moment et mettre en péril leurs conditions d'existence. Cette lacune peut être comblée grâce à l'assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC) de la Suva: elle protège les chefs d'entreprise et les membres de leur famille travaillant dans l'entreprise sans percevoir de salaire contre les conséquences financières d'un accident ou d'une maladie professionnelle.

Plusieurs activités lancées en 2013 avaient pour but de mieux faire connaître l'AFC et ses conditions avantageuses ainsi que d'améliorer la prospection du marché (site Internet, marketing en ligne, assistance à la vente, etc.). Plus de 8000 personnes ont opté pour la vaste couverture de l'AFC.
www.suva.ch/chefsentreprise

Assurance
Assurance militaire

Coûts d'assurance stables dans l'assurance militaire

Depuis 2005, la Suva gère l'assurance militaire sur mandat et aux frais de la Confédération comme une assurance sociale autonome en faveur, notamment, des membres de l'armée, de la protection civile et du service civil. Elle a réalisé un bon résultat annuel en 2013: malgré un nombre croissant de nouveaux cas, les prestations d'assurance sont restées dans le cadre budgétaire prévu, à l'instar des frais administratifs. Une gestion efficace n'a pas empêché une augmentation de 9% des frais de traitement, comme dans l'assurance-accidents (cf. page 28). Les coûts d'assurance se sont élevés à 196 millions de francs et se situent, grâce au recul du coût des rentes, au niveau de l'année précédente.

Dans le cadre de la révision de la LAM, le Conseil fédéral a demandé en 2013 une analyse approfondie du système des primes. Les départements impliqués, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'assurance militaire ont pu s'accorder sur les valeurs de référence des primes. Un rapport de l'OFSP fournira, à l'issue d'autres consultations, la base de discussion pour les prochaines étapes.

Coûts en millions de francs

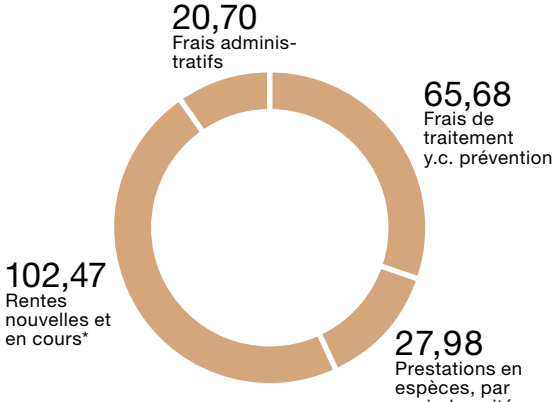

*Financement selon le système de répartition

En 2013, l'assurance militaire a dépensé environ 217 millions de francs pour des prestations d'assurance et des frais administratifs.

iSoldat: l'assurance militaire passe au numérique

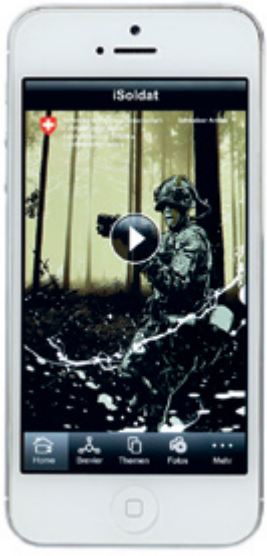

Via l'application iSoldat, les assurés de l'assurance militaire accèdent désormais directement et rapidement à toutes les informations utiles concernant leur couverture d'assurance.

L'avenir de l'armée concerne aussi l'assurance militaire

Depuis plusieurs années, l'avenir et la taille de l'armée font l'objet d'un débat en Suisse. En automne 2013, le Conseil fédéral a mis en consultation un rapport intitulé Développement de l'armée (DEVA) 2016. Le nombre de jours de service accomplis ayant une influence directe sur le risque et le règlement des sinistres, l'assurance militaire examine les répercussions concrètes du DEVA et prépare des mesures appropriées.

En 2013, elle a mis en œuvre avec la Caisse fédérale de compensation (CFC) l'arrêt du Tribunal fédéral relatif au nouveau décompte de cotisations (ATF 139 V 50). Les versements d'indemnités journalières concernés sont adaptés avec effet rétroactif au 1er janvier 2008. Cela ne change rien aux montants versés aux assurés, mais les décomptes de cotisations à la CFC sont légèrement plus élevés. Les coûts supplémentaires rétroactifs en faveur de la CFC avoisinent 260 000 CHF et s'élèveront à l'avenir à 50 000 francs par an.

www.assurance-militaire.ch

Réadaptation

En cas d'accident, la Suva veut offrir à ses assurés un suivi optimal et la meilleure réadaptation possible afin de parvenir à une réinsertion rapide. La gestion active des frais de traitement, conjuguée à un dialogue intensif avec les partenaires appelés à fournir des prestations et à des mesures d'économie rigoureuses, lui permet de maîtriser les coûts sans restreindre les prestations pour ses assurés. Ces efforts sont fondés: en 2013, le nombre des nouvelles rentes allouées est remonté pour la première fois depuis dix ans. Les coûts des cas d'invalidité (capital de couverture) et les frais de traitement ont également augmenté.

Réadaptation

Hausse:

1776

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité est remonté en 2013.

Nouvelles rentes d'invalidité:

+12,1%

491

millions

Coûts des cas d'invalidité (capital de couverture).

Hausse des coûts:

+12,3%

Les coûts des cas d'invalidité (capital de couverture) ont augmenté par rapport à 2012.

1274

millions

Coûts des indemnités journalières.

1154

millions

Frais de traitement.

Hausse:

+12,4%

Frais de traitement en augmentation.

140

millions

C'est la somme économisée en 2013 par la Suva grâce au contrôle systématique des factures.

25 000

«Partager»

Ils ont été des dizaines de milliers à être touchés par le destin de personnes accidentées et à exprimer leur solidarité en ligne lors de la campagne «Share if you care».

Réadaptation
Gestion des cas et réadaptation

Le nombre des rentes d'invalidité remonte

En 2013, le nombre des nouvelles rentes d'invalidité est remonté pour la première fois depuis dix ans: il s'est accru de 12,1% par rapport à 2012, passant à 1776 rentes, un chiffre proche du niveau de 2011. Ce nombre reste largement inférieur au pic de 3357 nouvelles rentes enregistré en 2003. En conséquence, les coûts des cas d'invalidité (capital de couverture), en hausse de 12,3%, se sont établis à 491 millions de francs. La durée moyenne de perception des indemnités journalières s'est elle aussi légèrement allongée. Elle se situait à 40,3 jours par cas pendant l'exercice (+2,0%). Quant aux coûts des indemnités journalières, ils ont atteint 1274 millions, marquant une hausse de 3,4% tandis que les frais de traitement progressaient de 12,4% à 1154 millions.

Cela s'explique au premier chef par la suppression des subventions des cantons pour les traitements stationnaires, qui contraint les assureurs-accidents à prendre désormais en charge non plus 80%, mais 100% des coûts. Depuis 2012, ceux-ci doivent financer de surcroît les coûts d'utilisation des immobilisations des hôpitaux.

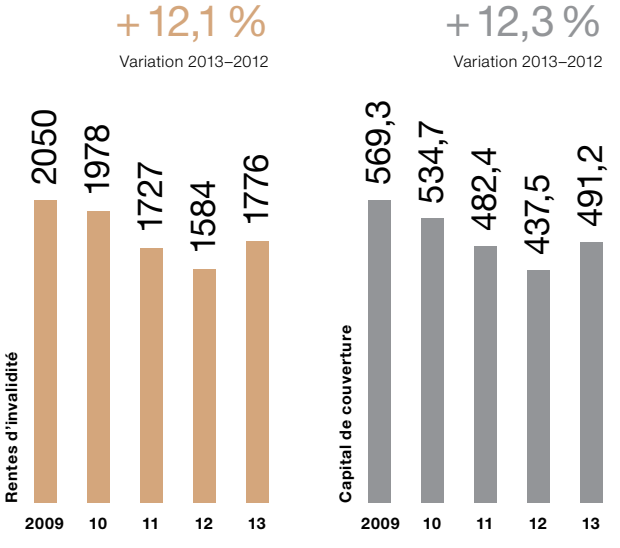

Première hausse depuis dix ans: 1776 nouvelles rentes d'invalidité, soit +12,1%, ont été allouées en 2013. Les coûts des cas d'invalidité ont également augmenté de 12,3%.

Réinsertion des accidentés graves

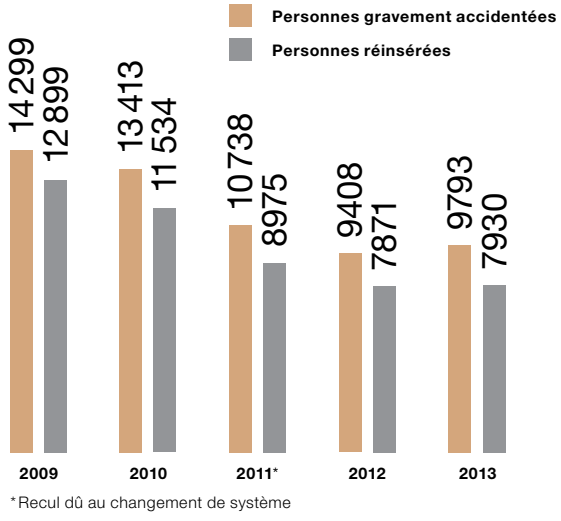

*Recul dû au changement de système

Nombre des personnes gravement accidentées (cas complexes; âgées de 60 ans au maximum) et de réinsertions réussies chez l'ancien ou un nouvel employeur.

Nouvelle qualité de vie et coûts moindres

5% des accidents génèrent 70% des coûts d'assurance. A travers sa gestion professionnelle des cas, la Suva accompagne les victimes d'accidents qui présentent une guérison complexe tout au long du processus de réadaptation médicale et de réinsertion professionnelle. Cette approche globale contribue à une guérison plus rapide ainsi qu'à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes accidentées et, par là même, à une nouvelle qualité de vie. De plus, elle fait baisser les coûts pour l'employeur et l'assureur. En 2013, 81% des 9793 assurés gravement accidentés ont pu être réintégrés dans le monde du travail.

A travers l'initiative «Réinsertion professionnelle», la Suva soutient les personnes qui ne peuvent plus retourner à leur poste de travail initial. 35 d'entre elles ont été replacées en 2013, ce qui a permis d'économiser près de 2,7 millions de francs. www.suva.ch/reinsertion

Réadaptation
Gestion des cas et réadaptation

«Share if you care»: vague de solidarité

Cinq victimes d'accidents témoignent en images. Les internautes génèrent 25 000 «Partager». Le message de la campagne «Share if you care» a marqué les esprits: «Cela peut arriver à tout le monde. Manifestez votre soutien.»

Nadja Kunz Rütimann
Conseillère en communication

«Le vaste écho suscité dans les médias sociaux montre que notre message a su émouvoir le public.»

Gestion rigoureuse des frais de traitement

Les frais de traitement augmentent depuis des années. Ils comprennent les dépenses engagées pour les traitements médicaux et thérapeutiques ainsi que pour la réduction du dommage après un accident, par exemple par le biais de la réinsertion.

En les gérant activement, la Suva parvient à maîtriser cette hausse sans restreindre les prestations. Le contrôle rigoureux des factures et le conseil en matière d'application des tarifs produisent une première part d'économies substantielles.

En 2013, la Suva a également mené des entretiens individuels avec plus de 300 hôpitaux, cabinets médicaux et autres fournisseurs de prestations. Dans le cadre de la gestion des fournisseurs de prestations, elle sensibilise entre autres ses partenaires à l'évolution des coûts à partir de chiffres concrets et examine avec eux les solutions envisageables pour optimiser la collaboration et faire diminuer les frais de traitement.

Contrôle systématique des factures

140 mio.
d'économies

La Suva vérifie chaque année deux millions de factures, dont 1,8 million automatiquement. En 2013, le versement de 140 millions de francs indus a pu être ainsi évité.

Réadaptation
Gestion des cas et réadaptation

Lutte efficace contre la fraude

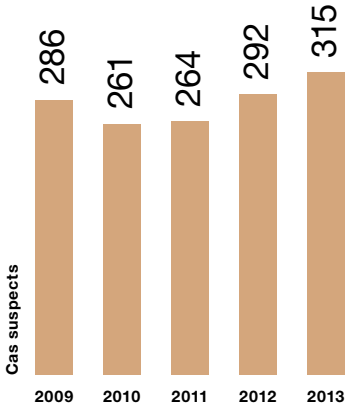

Le service de coordination de la lutte contre la fraude à l'assurance examine les indices et agit au cas par cas. Plus de 90 millions ont été ainsi économisés à ce jour.
www.suva.ch/fraude

Le moment idéal pour commencer la réadaptation

Lorsqu'une réadaptation stationnaire commence trop tard, le potentiel de réadaptation et le résultat thérapeutique s'en ressentent. Face à ce constat, un tri précoce sera effectué afin de déterminer, systématiquement et à temps, quels patients doivent effectuer à quel moment un séjour en clinique de réadaptation.

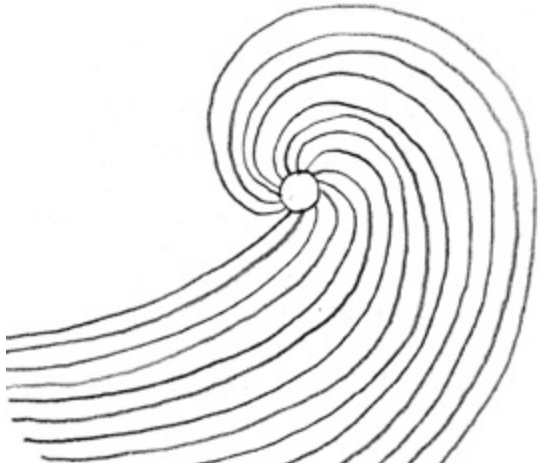

Tous pour un

Un peu technique de prime abord, la citation d'Alfred Manes n'en cache pas moins une vérité profonde. En 1935, ce pionnier des sciences actuarielles, qui avait dû fuir aux Etats-Unis pour échapper aux nazis, définissait l'assurance comme étant «l'élimination par les apports d'un grand nombre du risque supporté par l'individu». Beaucoup de gens paient en prévention d'un malheur qui, fort heureusement, ne frappe que quelques-uns d'entre eux. Ce faisant, une multitude de personnes aide un petit nombre de gens. Les assurances sont donc un vecteur de solidarité essentiel pour notre société.

C'est bien connu, l'union fait la force. En particulier lorsqu'on fait face à des difficultés. Dans le milieu de la réadaptation, par exemple, chacun sait combien le soutien moral des proches et des collègues de travail est important pour la guérison et la réinsertion. La solidarité mobilise les capacités d'autoguérison et rend plus supportables les séjours prolongés à l'hôpital ou les thérapies fastidieuses. Une réadaptation réussie profite à tous. Le patient retrouve une partie de sa qualité de vie et peut, dans l'idéal, reprendre une existence autonome. Les proches et les collègues peuvent donner un sens à sa vie. Et l'employeur, en plus d'avoir moins de coûts à supporter, peut compter sur des employés motivés qui font honneur à la devise des mousquetaires d'Alexandre Dumas: «Un pour tous, tous pour un».

Denise Rüegg
Cheffe de la division des tarifs médicaux

Réadaptation
Cliniques de réadaptation

Rehaklinik Bellikon: construire l'avenir

La Rehaklinik Bellikon est l'un des principaux centres de réadaptation en Suisse. Le taux d'occupation des lits en témoigne: en 2013, il atteignait 96,8%, le plus haut niveau enregistré en bientôt 40 ans d'existence. Le produit d'exploitation de l'exercice a augmenté de 7% pour passer à 74,4 millions de francs (69,6 millions en 2012).

Bellikon s'est spécialisée dans la réadaptation des victimes d'accidents. De ce fait, la part des patients nécessitant un traitement et des soins accrus en raison de lésions graves ou multiples avait augmenté avant même le passage aux forfaits par cas (DRG). Cette tendance perdure et se reflète dans l'évolution de l'effectif du personnel de la clinique: de 454 en 2012, le nombre des personnes affectées au traitement et aux soins a passé à 465 en 2013. La qualification du personnel est importante pour garantir la qualité des prestations médicales et constitue un atout décisif pour le développement de la clinique. www.rehabellikon.ch

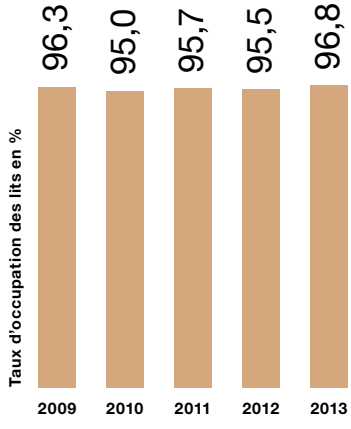

Occupation des lits de la Rehaklinik Bellikon de 2009 à 2013. En 2013, Bellikon a enregistré le taux d'occupation le plus élevé de son existence, soit 96,8%.

«Perspectives 2017» garantit l'avenir de la réadaptation

Après l'attribution en juin du permis de construire pour le projet principal sur le site actuel de la clinique, le premier coup de pioche a été donné en août 2013. Les travaux dureront probablement jusqu'à fin 2017.

Un pas important pour la clinique et les patients

Le fait de reprendre le plus tôt possible les patients de l'hôpital de soins aigus a un impact bénéfique sur le potentiel de réadaptation et le succès thérapeutique. Cependant, il ne suffit pas de disposer du personnel nécessaire pour accueillir ces patients. Les équipements et les infrastructures requis par leur traitement doivent être également disponibles. Aussi la Suva et la direction de la clinique ont-elles décidé de moderniser la Rehaklinik Bellikon. L'agrandissement prévu constitue un pas important pour que la clinique puisse continuer de garantir d'excellents résultats en matière de réadaptation.

Réadaptation
Cliniques de réadaptation

Patients en traitement ambulatoire

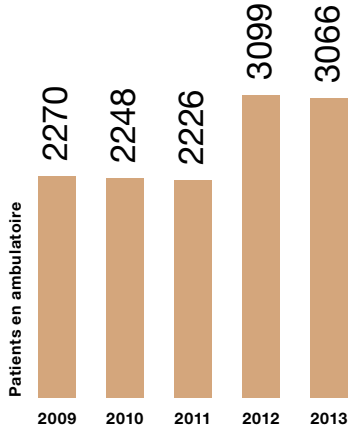

Patients en traitement ambulatoire à la Rehaklinik Bellikon entre 2009 et 2013. Un nouveau projet de tri précoce a provoqué une augmentation sensible en 2012.

Retour plus rapide au quotidien et au travail par le sport

Le pôle d'activité médecine sportive et réadaptation a ouvert en 2013. Les patients férus de sport y affinent leurs performances et leurs objectifs sportifs, ce qui facilite leur retour au quotidien et à la vie professionnelle.

CRR: s'agrandir pour mieux se développer

Durant l'exercice, la Clinique romande de réadaptation (CRR) à Sion a encore touché la limite de ses capacités. Le taux d'occupation des lits a atteint 100 %, franchissant la barre des 40 000 journées d'hospitalisation enregistrées en 2012 pour passer à 40 500 jours. La clinique a pris en charge 1052 patients hospitalisés et 6650 en ambulatoire. Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est établi à 49,3 millions de francs, contre 45,8 millions en 2012.
Ces chiffres confirment la justesse de la décision, prise en 2012, d'agrandir la clinique afin de lui permettre de se développer. L'extension en cours fera passer la capacité de l'établissement de 110 à 145 lits, ce qui réduira sensiblement les délais d'admission. Elle permettra également de développer le centre de recherche, la médecine du sport et l'infrastructure de formation. Les travaux ont commencé en avril 2013 et se termineront en janvier 2015. Ils avancent rapidement, de sorte que le premier patient devrait pouvoir être accueilli comme prévu dès début février.

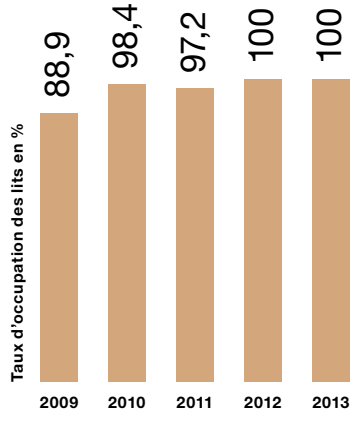

Occupation des lits de la CRR de 2009 à 2013. Sion a atteint la limite de ses capacités pour la deuxième fois consécutive.

Réadaptation
Cliniques de réadaptation

Les travaux avancent rapidement

L'extension fera augmenter les capacités de la CRR de plus de 30 %. Elle lui permettra également de développer le centre de recherche, la médecine du sport et l'infrastructure de formation.

Journées d'hospitalisation

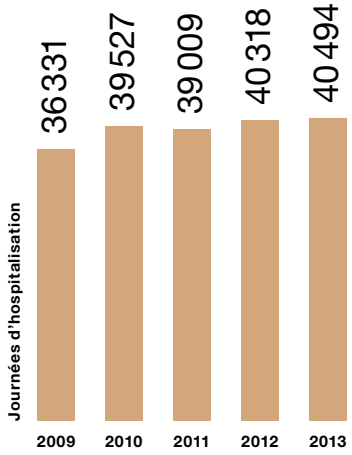

Nombre de journées d'hospitalisation à la CRR de Sion de 2009 à 2013.

Nouvelle dimension dans la collaboration avec l'EPFL

Les liens entre la CRR et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) se sont renforcés dans le cadre du Campus EPFL Valais-Wallis. Le «Campus Valais-Wallis» est un projet qui verra l'arrivée à Sion de onze chaires universitaires, dont une s'installera dans les locaux de la CRR.

Par ailleurs, les collaborations en cours (rééducation des AVC ou accidents vasculaires cérébraux, troubles cognitifs liés à l'AVC, communication cerveau-machine et réduction de la douleur chronique) se sont intensifiées dès octobre 2013 avec l'arrivée de cinq chercheurs.

En 2015, un laboratoire supplémentaire et une nouvelle chaire prendront place dans le nouveau bâtiment. Cette chaire effectuera des recherches dans le domaine des neuroprothèses et de la neuroingénierie clinique. Les travaux de recherche scientifique de l'EPFL pourront ainsi s'appuyer sur les compétences pratiques de la CRR.

La CSSS du Conseil national siège à Sion

En 2013, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national a siégé à la CRR en présence du conseiller fédéral Alain Berset. Ses membres ont pu se faire une idée concrète des activités de la clinique.

Le futur dans l'œil du radar

Comment les risques d'accidents du travail et de loisirs évolueront-ils? Quelles nouvelles formes de maladies professionnelles peuvent se développer? Quels nouveaux risques, inconnus à ce jour, émergeront des nouvelles tendances? La réflexion sur l'avenir est une priorité pour la Suva. La prévention du futur doit miser sur l'identification précoce et l'évaluation correcte des risques. L'amiante, autrefois matériau miracle, en est l'illustration tragique.

La rapidité des mutations sociales, technologiques et du monde du travail ont incité la Suva à multiplier les démarches pour anticiper les tendances et les évolutions. Dans le but d'identifier aussi bien l'émergence de dangers potentiels et de risques nouveaux que de nouvelles opportunités de prévention, le radar de détection de la Suva observe les tendances et les évolutions susceptibles d'influer sur la protection de la santé de demain. L'outil scrute l'évolution des nouvelles technologies dans des domaines tels que la nanotechnologie, l'information et la communication, la recherche sur le cerveau ou la biotechnologie (par ex. health monitoring, robotique, mobilité numérique ou dopage au travail). Mais les évolutions sociales, telles que le vieillissement de la population active, les nouvelles activités de loisirs des plus de 50 ans ou le passage aux véhicules électriques silencieux, façonnent aussi les risques de demain.

Le détecteur précoce repère les tendances sociales, technologiques, économiques, écologiques et législatives et traite systématiquement les signaux annonciateurs de nouvelles évolutions dans ces domaines. Il ne permet pas uniquement à la Suva de mettre en œuvre rapidement des mesures d'urgence, mais aussi d'appliquer une stratégie ouverte sur l'avenir en matière de protection de la santé.

Dopage au travail

Un signal récurrent du radar de détection précoce est la prise de médicaments psycho-stimulants par des sujets sains (neuroenhancement). La Suva a commandé à l'Université de Zurich une étude sur le thème du dopage au travail et lors de la formation en Suisse, dans le but de recenser des chiffres représentatifs, d'identifier les groupes à risques et de poser ainsi les bases d'une prévention empirique.

A première vue, seule une petite frange de la population (4%) a fait l'expérience d'un dopage au travail ou lors de la formation, sans compter les substances légales librement disponibles telles que la caféine ou les préparations vitaminées et les fortifiants. Le taux de 7% observé dans le groupe d'âge des jeunes est pourtant inquiétant et doit être suivi de près, car si ces jeunes gardent leurs habitudes de consommation avec l'âge, le nombre total des utilisateurs augmentera nettement. A titre préventif, de bonnes conditions de travail, conjuguées à des mécanismes de défense pour gérer et surmonter le stress devraient aider à éviter le recours aux médicaments.

Une tendance à surveiller et qui touche surtout les jeunes: le recours aux comprimés pour améliorer ses performances au travail ou à l'université.

Risques psychosociaux

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (OSHA) définit ses thèmes prioritaires pour une durée de deux ans. Pour les années 2014 et 2015, elle a inscrit les «risques psychosociaux» au sommet de la liste de ses priorités.

Travail permanent à un rythme élevé, pression constante des délais et insécurité de l'emploi: les exigences au poste de travail ont incontestablement augmenté. Il en résulte une escalade des charges psychiques et de la perception du stress des travailleurs. Parallèlement, on observe une augmentation des exigences individuelles en matière de loisirs. Troubles du sommeil, exténuation et déséquilibre entre travail et repos accroissent le risque d'accident.

La prévention doit tenir compte de ces dangers, développer des mesures appropriées et s'employer constamment, en impliquant les employeurs, à renverser la tendance. La prochaine Journée suisse de la sécurité au travail, qui aura lieu en automne 2014, sera d'ailleurs elle aussi consacrée à ce thème prioritaire de l'Agence européenne OSHA.

Le surmenage et le déséquilibre entre travail et repos peuvent entraîner des troubles du sommeil – et augmenter le risque d'accident au travail.

Amiante et primes

La Suva a le mandat légal de percevoir des primes conformes au risque. En cas de hausse de la charge des sinistres et du risque, elle doit augmenter ses taux de primes. Dans certaines branches, les effets de l'amiante sur les primes se font encore ressentir plusieurs décennies après son utilisation. En raison d'une longue latence de trente à quarante ans, les maladies liées à l'amiante pèsent lourd sur la charge de sinistres de certaines classes de risque.

Selon le système appliqué, la communauté de risque en assume les coûts. Plus celle-ci est petite, plus l'impact des coûts sur les primes est fort. En outre, toute subvention croisée est exclue du fait du statut autonome de chaque classe de risque. A l'apparition de la maladie, la Suva peut en réduire les conséquences financières pour la personne concernée. Une détection précoce permet d'influer sur la maladie et de prolonger la vie, sans toutefois aboutir à une guérison complète. C'est pourquoi la Suva veut s'engager dans la lutte préventive contre l'émergence de nouveaux cas de maladies.

Les bâtiments construits avant 1990 renferment encore souvent de l'amiante. Les effets mortels (et les coûts qui en découlent) n'apparaissent que des dizaines d'années plus tard.

Développement durable

38
Politique de placement

38
Environnement

40
Collectivité

41
Collaborateurs

Développement durable

Politique de placement

Investisseur institutionnel de taille, la Suva entend aussi assumer ses responsabilités éthiques, sociales et écologiques. Elle intégrera désormais de façon accrue les standards internationaux de la durabilité dans sa politique de placement.

La gestion de patrimoine durable a considérablement évolué parmi les investisseurs institutionnels européens. La question de la prise de conscience effective de la responsabilité fiduciaire des investisseurs en ce qui concerne les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise est au centre de la réflexion. La Suva assume, de par son histoire et sa mission, une responsabilité particulière en la matière.

Comme le veut le mandat légal de la Suva, la gestion de la fortune a certes pour but de dégager un rendement conforme aux conditions du marché et de garantir les rentes de ses assurés. Mais le patrimoine de la Suva est aussi composé en majeure partie du capital de couverture des rentes et d'autres provisions techniques. Il est donc essentiel, pour garantir les rentes, d'assurer la pérennité du produit des capitaux. Mais la Suva est également soucieuse d'assumer ses responsabilités sociales.

Standards internationaux

En novembre 2013, le Conseil d'administration a précisé dans ce sens son Règlement des placements. Il donne ainsi des directives concrètes sur le visage que prendra cette responsabilité écologique, éthique et sociale et la manière dont elle sera vécue dans une limite économiquement raisonnable. La base normative est constituée des dix principes fondamentaux du Pacte mondial, qui concernent les droits de l'homme, les normes fondamentales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Ils sont basés sur la déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption. Par ailleurs, la Suva a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI).

Dans la mesure du possible, le respect de ces normes sera vérifié à l'avenir pour tous les placements. En cas de violations graves par une société suisse dans laquelle la Suva a investi, le dialogue sera établi. Les droits de vote détenus dans des sociétés suisses seront désormais exercés selon des directives détaillées.

Environnement

En 2013, le service durabilité de la Suva a notamment établi une assise conceptuelle pour le controlling énergétique et élaboré des normes minimales pour l'élimination des déchets.

Le controlling énergétique est un instrument important pour la gestion durable des ressources d'une entreprise. Pour procéder à des optimisations ciblées, il est indispensable de savoir quand, où et combien d'énergie est consommée. La Suva a donc lancé en automne 2013 un projet pilote pour mesurer la consommation men-

suelle d'énergie et d'eau dans les agences Zentralschweiz, Sion et Berne. Grâce au controlling énergétique, les responsables du projet veulent identifier, mettre en œuvre et attester l'efficacité du potentiel d'optimisation des installations. Cette démarche ne peut pas être effectuée par une mesure unique de la quantité d'énergie consommée, mais exige une analyse des flux d'énergie sur une longue période permettant de mettre en évidence et de supprimer de façon ciblée les sources de surconsommations coûteuses. En 2014, un controlling énergétique sera réalisé dans huit autres agences et en 2015 sur le reste des sites de la Suva.

Les semaines de l'énergie pour sensibiliser les collaborateurs à économiser l'énergie
Dans le cadre des semaines de l'énergie, en novembre 2013, la Suva a sensibilisé les collaborateurs de la Clinique romande de réadaptation de Sion à la façon de réduire la consommation énergétique au travail et en privé. Le travail de sensibilisation s'est fait à travers des tournées techniques et des conseils aux points d'information, des dossiers et des mailings ainsi que des questionnaires sur des bornes de jeu. L'expérience des semaines de l'énergie a montré qu'il faut maintenant affiner le concept de mesure d'énergie et poursuivre la sensibilisation des collaborateurs.

Nouvelles constructions aux normes Minergie
Dans le cadre de sa stratégie immobilière, la Suva s'engage à réduire progressivement la consommation d'énergie primaire et les émissions de CO_2. Durant l'exercice, la Suva a construit neuf bâtiments aux normes Minergie. Dans quatre immeubles existants, elle a remplacé la production de chauffage et d'eau chaude au mazout par un chauffage au gaz et à distance.

Normes minimales pour l'élimination des déchets
Le service durabilité a analysé l'élimination des déchets dans les agences et au siège et a défini des normes minimales. Un concept de tri est en phase de mise en œuvre sur deux sites à Lucerne. Il vise à implanter le tri des matières recyclables telles que le papier, le carton, le pet, l'alu et les piles.

«Goodbye Standby»: économiser de l'énergie en dormant

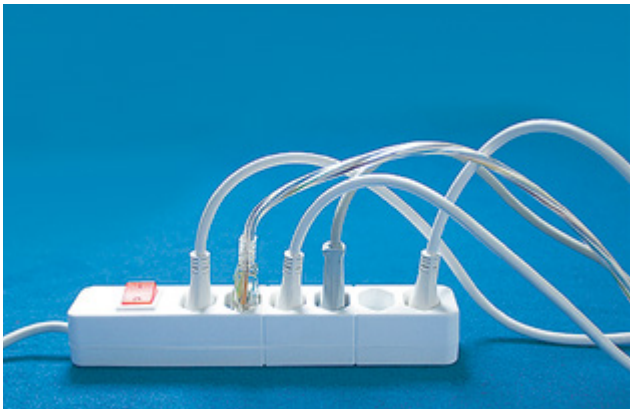

Chaque appareil qui n'est pas laissé en veille pendant la nuit constitue une économie d'énergie. En 2013, la Suva a donc installé des interrupteurs sur tous les postes de travail et tous les sites, à l'exception des cliniques de réadaptation.

La Suva évalue son potentiel solaire

La Suva a établi un cadastre solaire qui quantifie le potentiel solaire des immeubles. A Baar et Beringen, elle a équipé deux bâtiments neufs d'installations photovoltaïques en 2013.

Collectivité

L'engagement social de la Suva se concentre sur des projets directement liés à son mandat et ses activités en matière de prévention et de réadaptation.

La Suva offre un prix spécial dans le cadre de l'attribution annuelle des «seif Awards» de la Social Entrepreneurship Initiative & Foundation. Le prix spécial Suva d'un montant de 10 000 francs récompense chaque année des start-up qui proposent de nouvelles idées en matière d'intégration des personnes handicapées et de prévention. En 2013, le prix de la catégorie «Intégration» a été attribué au projet «Gartengold». Le projet consiste à produire des jus naturels à partir des ressources des jardins régionaux et à favoriser la collaboration avec des personnes défavorisées ou handicapées. Le prix de la catégorie «Prévention» est allé au projet «Qu'est-ce que j'ai?», une plateforme Internet qui propose aux patients des informations individuelles et accessibles en matière de santé.

Surmonter les coups du sort

A travers son intérêt pour le handisport, la Suva veut encourager les victimes d'accidents et leur montrer qu'elles peuvent à nouveau réussir dans la vie après un événement difficile. Le sport handicap permet à la Suva de montrer à ses assurés, à ses clients et à ses partenaires que le sport constitue un moyen de se réintégrer dans la société et le monde du travail.

Ainsi, la Suva parraine le Swiss Paralympic Ski Team depuis dix ans. L'équipe est composée d'athlètes handicapés à la suite d'une amputation ou d'une paralysie ou atteints d'autres handicaps physiques. Ils réalisent des performances admirables et sont des exemples pour toutes les personnes qui souffrent de séquelles d'accidents graves.

En outre, la Suva sponsorise de nombreuses manifestations de sport handicap. Depuis 2011, elle est le partenaire officiel de la course en fauteuil roulant aux meetings d'athlétisme Weltklasse Zurich et Athletissima Lausanne.

Elle parraine également la Fondation EQUAM (contrôle externe de la qualité des prestations médicales) et siège dans son Conseil de fondation. Enfin, la Suva soutient l'échange d'expériences et le transfert de connaissances sur des thématiques pertinentes, par exemple lors de congrès médicaux.

Des performances admirables malgré le handicap

Avec le soutien de la Suva, le Swiss Paralympic Ski Team encourage les victimes d'accidents et leur montre qu'elles peuvent à nouveau réussir dans la vie après un événement difficile.

Collaborateurs

Comment la Suva fait-elle face à la mutation démographique? Quels sont les défis qu'elle sera amenée à affronter à l'avenir? La Suva anticipe les changements et y répond par des actions concrètes.

La Suva prépare d'ores et déjà l'entreprise et ses collaborateurs à l'avenir du monde du travail. Elle a chargé à cette fin un forum de réflexion multigénérationnel d'analyser le travail et l'environnement de travail de demain (dans dix à quinze ans). Le groupe a étudié les tendances et évolutions du lieu, des outils, des techniques et des méthodes de travail ainsi que de l'importance de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il a également dessiné les contours du monde du travail de la Suva en 2028 et élaboré des recommandations en la matière: les employés décideront à l'avenir quand, où, comment et avec quels outils ils travailleront. Des modèles d'horaire de travail individuel et des équipements adéquats permettront aux collaborateurs d'aménager leur quotidien de travail de façon flexible. Pour les collaborateurs, le choix de l'employeur sera notablement influencé par un encadrement axé sur la valeur et le sens du travail, la possibilité d'un épanouissement personnel valorisant ainsi que la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. La Suva anticipe ces changements et s'y prépare activement en intégrant les conclusions du groupe de réflexion dans l'évolution stratégique de l'entreprise et ses mesures de développement personnelles.

Planification stratégique du personnel et de la relève
En 2013, la Suva a renforcé la planification stratégique du personnel, incluant le plan de carrière et la planification de la relève. Elle identifie désormais systématiquement le potentiel de relève interne à l'aide de sa gestion des talents. Elle accompagne de façon ciblée le développement des talents et des collaborateurs dotés de potentiel et les forme, dans le cadre d'une planification cohérente, à une relève qualifiée aux postes clés.

La gestion systématique des talents augmente aussi l'attractivité de la Suva en tant qu'employeur. Elle est fondée sur le modèle de compétences de la Suva, qui définit pour chaque fonction un profil spécifique de facultés et de compétences que les collaborateurs doivent désormais posséder ou assimiler.

Nominations
En mars 2013, la Commission administrative a nommé Roberto Dotti à la tête de l'agence Suva Bellinzona. En décembre 2013, il a pris la succession de Fiorenzo Gioli, qui est parti à la retraite. Roberto Dotti a exercé l'activité de médecin d'arrondissement à l'agence Suva Bellinzona depuis 2004, en dernier lieu dans la fonction de responsable de groupe médical.

Employeur favorable à la famille

Le 16 octobre 2013, le Bureau UND a décerné à la Suva le certificat de qualité «Famille & Profession», qui atteste des conditions de travail et d'engagement favorables à la famille pour améliorer la conciliation entre les deux sphères.

Gouvernance d’entreprise

44
Conformité juridique et gestion du risque

45
Conseil d’administration

49
Direction

50
Structure d’organisation

Gouvernance d'entreprise

Conformité juridique et gestion du risque

La gouvernance d'entreprise fait partie intégrante de la culture de direction de la Suva. Le Conseil d'administration, la Direction et les collaborateurs s'engagent à respecter les dispositions légales et les prescriptions internes. L'activité de la Suva est organisée en processus professionnels.

En ce qui concerne les règlements du Conseil d'administration, la Suva a entrepris en 2013 de redéfinir la gouvernance d'entreprise et d'améliorer la transparence. Le nouveau Règlement d'organisation du Conseil d'administration est entré en vigueur en novembre après avoir été remanié et adapté. D'autres règlements suivront en 2014.

La Suva fournit l'aide nécessaire à ses collaborateurs en leur proposant des mesures de formation et de sensibilisation ainsi qu'en fournissant à toutes les unités organisationnelles des conseils ponctuels sur le comportement à adopter.

Gestion des risques à l'échelle de l'entreprise
La gestion des risques aide la Suva à atteindre ses objectifs. Elle favorise une approche des risques adaptée à l'échelon hiérarchique et crée la transparence. Les risques sont identifiés, hiérarchisés et évalués annuellement. Le secteur governance & risk management informe semestriellement la Direction sur la situation de l'entreprise et sur les mesures prises en la matière. La Commission administrative évalue les risques stratégiques deux fois par an et prend acte de l'appréciation des risques opérationnels faite par la Direction. Le processus de gestion des risques et les outils à disposition sont constamment améliorés et systématisés.

Système de contrôle interne
Le système de contrôle interne (SCI) fait partie intégrante de la gestion des processus et des risques. Il réduit, à travers des contrôles efficaces, les principaux risques liés au déroulement des opérations et garantit la fiabilité de l'information financière. En outre, le SCI favorise un déroulement efficace et rationnel de l'activité de la Suva et contribue au respect des prescriptions légales et internes. La réalisation des contrôles intégrés dans les processus est consignée et surveillée, de même que leur efficacité. En 2013, la Suva a par ailleurs réexaminé et réévalué les risques clés. Les contrôles ont été eux-mêmes soumis à des vérifications constantes, ce qui a permis d'accroître leur qualité.

Protection efficace des données et des informations
La Suva applique des règles internes et utilise des moyens techniques modernes pour protéger les données ultrasensibles concernant les patients ou autres. Des informations et des cours spécifiques répétés garantissent que le personnel maîtrise la question de la protection des données et des informations. En outre, la Suva suit l'évolution sur le plan légal, réglementaire et technique et adapte ses règlements si nécessaire.

Conseil d'administration

Fondé sur le partenariat social, le Conseil d'administration, qui est composé de représentants des travailleurs et des employeurs, mais aussi de la Confédération, est chargé de la surveillance de la Suva. Il approuve les tarifs des primes et permet aux assurés de faire valoir leurs intérêts au sein de l'organe suprême de gestion.

C'est au Conseil d'administration qu'il incombe de déterminer le montant des primes. Le Conseil fédéral le nomme pour une période de six ans. Les tâches d'un conseil d'administration au sens du droit des sociétés anonymes sont assumées par la Commission administrative, qui est composée de huit membres issus du Conseil. Jusqu'à fin 2013, le Conseil d'administration et la Commission administrative étaient présidés par Franz Steinegger. Vasco Pedrina, secrétaire national d'Unia, et Thomas Daum, président du Conseil d'administration de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation ASRE, exercent les charges de vice-présidents.

Tâches
Le Conseil d'administration édicte les règlements organiques de la Suva, approuve les normes comptables et constitue les réserves et provisions. Il détermine le budget annuel des dépenses et frais administratifs affectés à la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Il examine et approuve les rapports et comptes annuels et adopte les tarifs des primes.

La Commission administrative contrôle quant à elle la gestion des affaires et la marche de l'entreprise (art. 10 du Règlement concernant l'organisation de la Suva). Par ailleurs, elle décide de la stratégie de l'entreprise et veille à l'adéquation de la gestion des risques. La Commission de contrôle des finances, la Commission de contrôle des immeubles et la Commission de l'assurance militaire épaulent le Conseil d'administration dans leurs domaines de compétence respectifs.

Commission de contrôle des finances
La Commission de contrôle des finances évalue la situation financière de la Suva, vérifie la tenue des comptes et contrôle les comptes annuels pour le Conseil d'administration. Elle bénéficie du soutien d'une société de révision externe et d'un expert mathématicien. A l'instar de la révision externe, ce dernier vérifie les provisions techniques prévues par la loi sur l'assurance-accidents et les composantes de répartition de la Suva.

Commission de contrôle des immeubles
La Commission de contrôle des immeubles définit la stratégie immobilière dans le cadre de la stratégie de placement à long terme adoptée par la Commission administrative. Elle prend position sur les ventes et achats d'immeubles envisagés par la Direction et la Commission administrative. Les décisions concernant des travaux d'un montant supérieur à 15 millions de francs requièrent également l'avis de la Commission de contrôle des immeubles.

Commission de l'assurance militaire
L'assurance militaire est gérée par la Suva en tant qu'assurance sociale fédérale indépendante. La Commission de l'assurance militaire se charge de sa surveillance. Elle se compose d'un représentant des employeurs, d'un représentant des travailleurs et de deux représentants de la Confédération.

Commission du Fonds Suva
La Commission du Fonds Suva dédié à l'encouragement de la recherche médicale et d'autres travaux scientifiques a été incorporée à la Commission de stratégie médicale par décision du Conseil d'administration du 15 novembre 2013.

Révision interne
La tâche de la révision interne consiste à déceler et analyser les avantages et les risques pouvant se répercuter sur les objectifs stratégiques et à élaborer des recommandations pour le développement de la Suva. Elle conseille le management pour tout ce qui a trait à l'économicité, à l'efficacité et à la rationalité des processus de gestion et d'information de l'entreprise. La

Conseil d'administration

révision interne est directement subordonnée à la Commission administrative et au président du Conseil d'administration. Elle travaille de manière autonome et oriente son action sur le code de déontologie international de l'Institut des Auditeurs Internes IIA et de l'Association de l'audit et du conseil informatique ISACA.

Révision externe

Une société de révision disposant de réviseurs qualifiés et indépendants au sens des art. 727b et 727c CO vérifie la comptabilité et la clôture des comptes. Elle définit librement les points essentiels de sa révision en tenant compte des contrôles effectués par la révision interne. Le mandat de la société de révision externe, confié à Ernst & Young depuis début 2010, est renouvelé chaque année par le Conseil d'administration sur proposition de la Commission de contrôle des finances. La société mandatée peut exercer son activité pour la Suva pendant six ans de suite au maximum.

Indemnisation du Conseil d'administration

En vertu d'un règlement édicté par le Conseil d'administration et de la décision prise par ce dernier, les membres du Conseil ont perçu en 2013 une indemnité annuelle globale de 621 260 francs (538 800 francs en 2012). L'indemnité individuelle la plus élevée s'établit à 83 500 francs (59 400 francs).

Le Règlement d'indemnisation du Conseil d'administration a été entièrement révisé et mis en vigueur le 16 novembre 2012. Les indemnités allouées au président du Conseil et à la Commission administrative ont notamment été majorées avec modération au 1er juillet 2013. Ces honoraires n'avaient plus été ajustés depuis le 7 décembre 1999. Par ailleurs, le nouveau règlement satisfait par sa structure et sa teneur aux règles d'une gouvernance d'entreprise moderne.

Présidence du Conseil d'administration

Franz Steinegger (né le 8 mars 1943))
Président du Conseil d'administration et de la Commission administrative de la Suva depuis le 7 décembre 1990, lic. en droit, avocat et notaire.

Carrière professionnelle: étude d'avocat et de notaire à Altdorf (depuis 1981); président du Parti radical-démocratique suisse PRD (1989–2001); Conseiller national (1980–2003). Mandats de conseiller d'administration et autres: président des Conseils d'administration de Baryon AG, CSC Impresa Costruzioni SA et Heli-Gotthard AG; président du Conseil de fondation de HIG Immobilien Anlage Stiftung; président des associations VAP Association des chargeurs et Musée Suisse des Transports; vice-président des Conseils de fondation du Secours Alpin Suisse et de la Garde aérienne suisse de sauvetage Rega; membre du comité de la fondation Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles et membre du Conseil de fondation de l'Alpine Rescue Foundation, Zermatt.

Vasco Pedrina (né le 28 juin 1950)
Vice-président du Conseil d'administration depuis le 1er août 2010, lic. ès sciences politiques.

Carrière professionnelle: secrétaire national d'Unia et membre du Comité de l'Union syndicale suisse (depuis 2007), vice-président et coprésident de l'Union syndicale suisse pendant quinze ans au total (à partir de 1991), coprésident du syndicat interprofessionnel Unia (2005–2006), coprésident du nouveau syndicat des services Unia (1996–2002), président central du Syndicat industrie et bâtiment (1993–2004), puis président central, secrétaire central du Syndicat du bois et du bâtiment (1988–1991; 1991–1992), secrétaire à la Centrale suisse d'éducation ouvrière CSEO (1980–1987), collaborateur de l'unité marketing de la Direction générale des CFF. Vasco Pedrina a également exercé depuis 1992 différentes fonctions au sein de la Confédération syndicale internationale. Vice-président de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) et membre du comité de la Confédération européenne des syndicats CES de 2006 à 2013, il a également été vice-président de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière «Solidar Suisse» de 2008 à 2013. Il est membre du Conseil de fondation du Global Labour Institute, du Conseil d'administration des Edizioni sociali SA (journal syndical italophone «area»), du Comité consultatif de l'AELE, de la Commission consultative de la coopération internationale au développement et la Commission fédérale tripartite pour les affaires de l'OIT (Organisation internationale du travail).

Thomas Daum (né le 25 octobre 1948)
Vice-président du Conseil d'administration depuis 2006, lic. en droit, avocat.

Carrière professionnelle: directeur de l'Union patronale suisse jusqu'à mi-2013, directeur de Swissmem (1999–2006); secrétaire, directeur adjoint, puis directeur de l'Association patronale suisse de l'industrie des machines ASM (1982–1999). Au titre de ces fonctions, Thomas Daum a fait partie de nombreuses commissions extraparlementaires de la Confédération. Il est président du Conseil d'administration de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation ASRE et membre du Comité du Conseil d'administration du Fonds de compensation AVS/AI/APG.

Conseil d'administration

Judith Bucher, Syndicat suisse des services publics, Zurich
«Nous pouvons être fiers de la Suva et de sa gestion fondée sur le partenariat social. Utile, efficace et clairvoyante, la Suva est une assurance sociale qui fonctionne.»

Peter Dietrich, Swissmem, Zurich
«Au sein du Conseil d'administration, je peux exposer les vues du patronat et de l'industrie des machines. Les échanges qui y ont lieu débouchent sur des solutions pragmatiques.»

Reto Babst, représentant de la Confédération, Lucerne
«En tant que traumatologiste, enseignant universitaire et unique médecin du Conseil, je veille à ce que la recherche médicale de la Suva profite directement aux patients.»

Alain Carrupt, syndicom, Berne
«La Suva représente pour moi une concrétisation exemplaire d'un partenariat social efficace, constructif et dynamique, au bénéfice des assurés et des employeurs.»

François Matile, Convention patronale de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds
«De toutes les assurances sociales, l'assurance-accidents est celle qui suscite le moins de soucis. La gestion efficace, rigoureuse et anticipatrice de la Suva y contribue de manière prépondérante.»

Philippe Mäder, représentant de la Confédération, Adliswil
«Un défi passionnant de contrôler le travail d'une équipe actuarielle de pointe et d'en vulgariser le contenu à l'égard de mes collègues du Conseil.»

Peter Kyburz, SEC Suisse, Zurich
«En pratiquant une communication moderne et en innovant, la Suva atteint parfaitement son public cible. Elle est une entreprise traditionnelle qui n'a pas pris une ride.»

Michael Gehrken, Association suisse des transports routiers ASTAG, Berne
«La Suva a conscience qu'outre alléger les structures et réduire au minimum la paperasserie en cas de sinistre, le mieux pour tous est d'éviter que des accidents se produisent.»

Barbara Schaerer, représentante de la Confédération, Berne
«La Suva est perçue par la population comme un modèle de réussite typiquement suisse. Elle fournit un travail essentiel en matière de prévention et est financièrement solide.»

Membres du Conseil d'administration

Président

Franz Steinegger, Flüelen

Représentants de la Confédération

Dominique Babey
SECO/DA/TC, Berne

Reto Babst
Hôpital cantonal de Lucerne

Markus Dürr
Malters

Philippe Mäder
Adliswil

Barbara Schaerer
Office fédéral du personnel, Berne

Jusqu'au 31.12.2013:

Markus Moser
Niederwangen

Franz Steinegger
Flüelen

Karl Tschuppert
Ettiswil

A partir du 1.1.2014:

Monika Bütler
Zurich

Gabriele Gendotti
Faido

Markus Notter
Zurich

Etat au 31.12.2013
La période administrative ordinaire du Conseil d'administration de la Suva dure du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2013.

Ier vice-président

Vasco Pedrina, Zurich

Représentants des travailleurs

Renzo Ambrosetti
Unia, Berne

Doris Bianchi
Union syndicale suisse, Berne

Vincent Brodard
Syndicat du personnel des transports, Berne

Judith Bucher
Syndicat suisse des services publics, Zurich

Alain Carrupt
syndicom, Berne

Natalie Imboden
Unia, Berne

Peter Kyburz
SEC Suisse, Zurich

Catherine Laubscher Paratte
Unia, Neuchâtel

Rudolf Marti
Immobilier et Tourisme, Kallnach

Urs Masshardt
Hotel & Gastro Union, Lucerne

Vasco Pedrina
Union syndicale suisse, Berne

Kurt Regotz
Syna, Olten

Jusqu'au 31.12.2013:

Susanne Blank
Travail.Suisse, Berne

Hugo Gerber
transfair, Berne

Danièle Lenzin
syndicom, Berne

Stefan Studer
Employés Suisse, Zurich

A partir du 1.1.2014:

Bernadette Häfliger Berger
syndicom, Berne

Matthias Kuert Killer
Travail.Suisse, Berne

Renato Ricciardi
Organizzazione Cristiano Sociale Ticinese, Lugano

Janine Wicki
transfair, Berne

IIe vice-président

Thomas Daum, Zurich

Représentants des employeurs

Thierry Bianco
suissetec, Zurich

Thomas Bösch
Association bâloise de l'industrie chimique, Bâle

Thomas Daum
Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich

Peter Dietrich
Swissmem, Zurich

Michael Gehrken
Association suisse des transports routiers, Berne

Kurt Gfeller
Union suisse des arts et métiers, Berne

Silvia Huber-Meier
Fédération de l'industrie suisse des denrées alimentaires, Berne

François Matile
Convention patronale de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds

Jost Murer
Société suisse des entrepreneurs, Zurich

Jean-Claude Nussbaumer
Société suisse des entrepreneurs, Zurich

Roman Rogger
VSIG Commerce Suisse, Bâle

Hans Rupli
Association suisse des entreprises de construction en bois, Zurich

Georg Staub
swissstaffing, Dübendorf

Urs Wernli
Union professionnelle suisse de l'automobile, Berne

Jusqu'au 31.12.2013:

Marcel Erne
Association des brasseries suisses, Zurich

Raoul Philipona
Association suisse pour la communication visuelle, Zurich

A partir du 1.1.2014:

Markus Meyer
Association suisse pour la communication visuelle, Zurich

Markus Zemp
Association des brasseries suisses, Zurich

Direction

La Direction, organe exécutif suprême sur le plan opérationnel, représente la Suva vis-à-vis de l'extérieur. Le président de Direction et les trois membres de la Direction décident des mesures nécessaires pour que la Suva puisse remplir sa mission et assurer une conduite uniforme des affaires.

La Direction prépare les dossiers du Conseil d'administration et de ses commissions et applique leurs décisions. Elle se compose du département direction et support, subordonné au président de Direction, Ulrich Fricker. Son suppléant, Ernst Mäder, dirige le département des finances. Le département protection de la santé et le département prestations d'assurance et réadaptation sont respectivement dirigés par Edouard Currat et Felix Weber. Le président de Direction exerce la surveillance sur les départements et assume la responsabilité générale de l'entreprise vis-à-vis du Conseil d'administration.

Indemnisation des membres de la Direction
L'indemnisation des membres de la Direction est fondée sur une rémunération de base et sur une part de salaire variable liée aux prestations. Elle s'est élevée au total à 2,21 millions de francs (2,12 millions en 2012). L'indemnité individuelle la plus élevée s'établit à 625 000 francs (602 608 francs en 2012). Les indemnités versées aux membres de la Direction sont fixées chaque année par la Commission administrative. Les membres de la Direction, comme tous les autres cadres, sont assurés auprès de l'Institution de Prévoyance de la Suva aux mêmes conditions que les autres collaborateurs. Il existe un plan de prévoyance particulier.

Direction

Ulrich Fricker (né le 3 juin 1953)
Président de Direction depuis 1999, Dr oec. HSG, économiste d'entreprise.

Carrière professionnelle: Institut für Versicherungswirtschaft, Saint-Gall (chef de projet); Elvia Assurance, Zurich (directeur et chef de la direction régionale, puis membre de la direction); KPMG, Zurich (chef de la division conseil en assurance). Mandats de conseiller d'administration avec l'accord de la Commission administrative: BBT SA, Zermatt et Root*: développement de logiciels pour les institutions de santé publique; MediData SA, Lucerne*: développement de logiciels, transfert électronique de données. Venture Incubator SA, Zoug*: société pour l'encouragement à la création de start-up; AGV Aargauische Gebäudeversicherung, Aarau: établissement cantonal de prévention et d'assurance contre les incendies et les dégâts d'eau; Advantis SA, Zurich: conseil en assurance et pour caisses de pension.

Ernst Mäder (né le 26 juillet 1954)
Membre de la Direction depuis 2001, Dr oec., économiste.

Carrière professionnelle: fonctions dirigeantes auprès de l'ex-Union de Banques Suisses et du Crédit Suisse (1990–1995); Director and Head of Fixed Income Research Switzerland/Europe, Credit Suisse First Boston (1995–1997); chef Investment Research, Credit Suisse Private Banking (1997–1998); chef de la division des finances de la Suva (1998–2001). Mandats de conseiller d'administration avec l'accord de la Commission administrative: MediData SA, Lucerne (membre du CA et de la commission du CA)*: développement de logiciels, transfert électronique de données.

Edouard Currat (né le 7 juin 1960)
Membre de la Direction depuis 2003, ingénieur chimiste EPFL, MBA-HEC

Carrière professionnelle: Ciba-Geigy SA, Monthey (chef du développement technologique, puis chef de production pigments); Biazzi SA, Vevey (directeur suppl. projets et procédures); Elvia Allianz, Genève (risk manager, contrôleur, directeur suppl., chef de la division controlling et marketing); CAP Assurance de protection juridique, Genève (membre de la direction, chef du département marketing et produits); ISREC (Institut Suisse de Recherche Expérimentale sur le Cancer), Lausanne-Epalinges (directeur adjoint, chef du département finances, administration et communication); FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile), Carouge-Genève (directeur); Suva Lausanne, chef d'agence. Aucun mandat dans des sociétés privées.

Felix Weber (né le 3 novembre 1965)
Membre de la Direction depuis le 1er janvier 2009, lic. oec. HSG.

Carrière professionnelle: groupe Zurich Assurances (différentes fonctions dirigeantes); Concordia Assurance suisse de maladies et accidents, Lucerne (à partir de 2005, responsable de l'unité d'entreprise Marché, membre de la Direction). Mandats de conseiller d'administration avec l'accord de la Commission administrative: SwissDRG SA*, Betagtenzentren Emmen AG.

*sur mandat de la Suva

Structure d'organisation

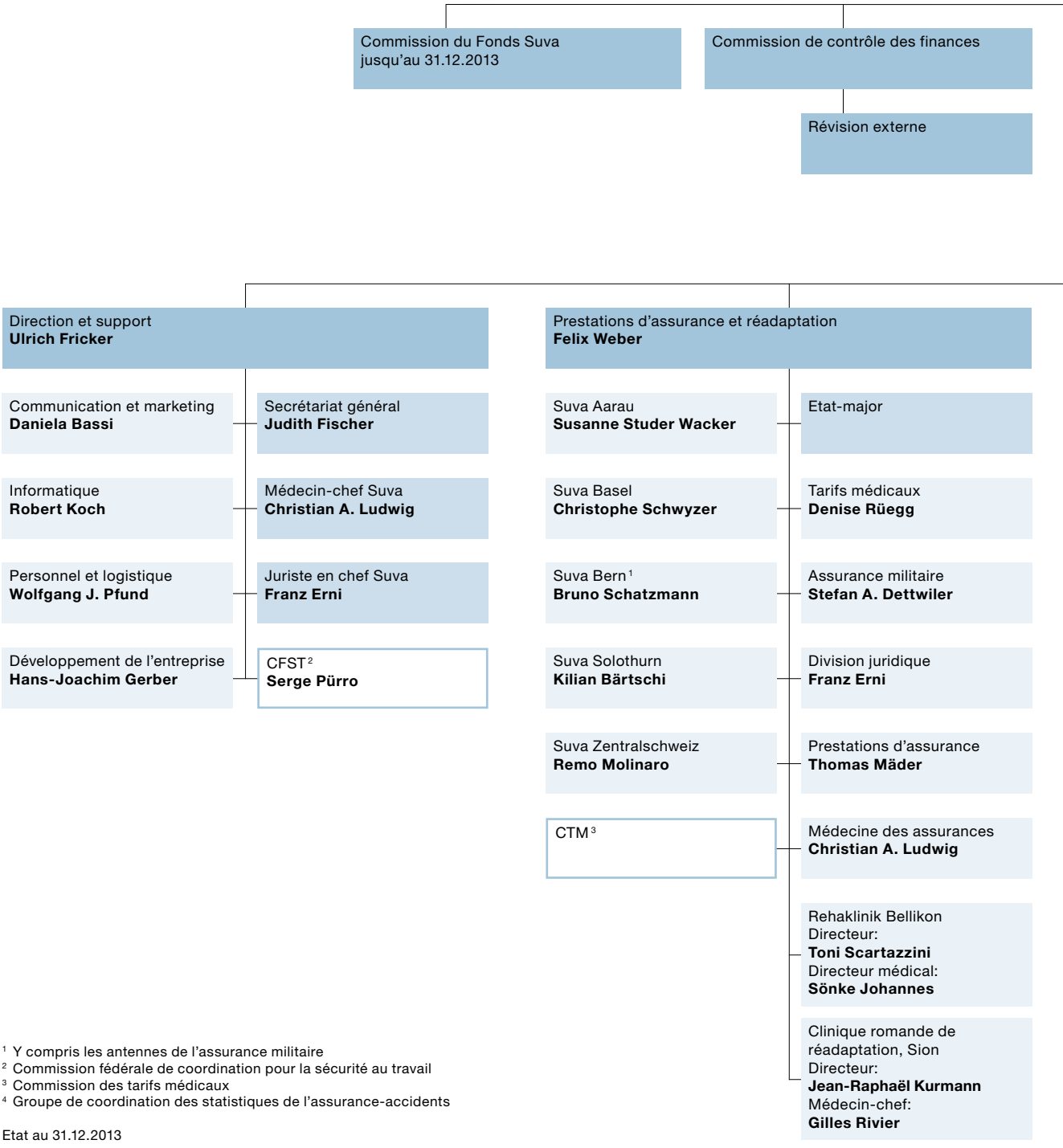

[1] Y compris les antennes de l'assurance militaire
[2] Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
[3] Commission des tarifs médicaux
[4] Groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents

Etat au 31.12.2013

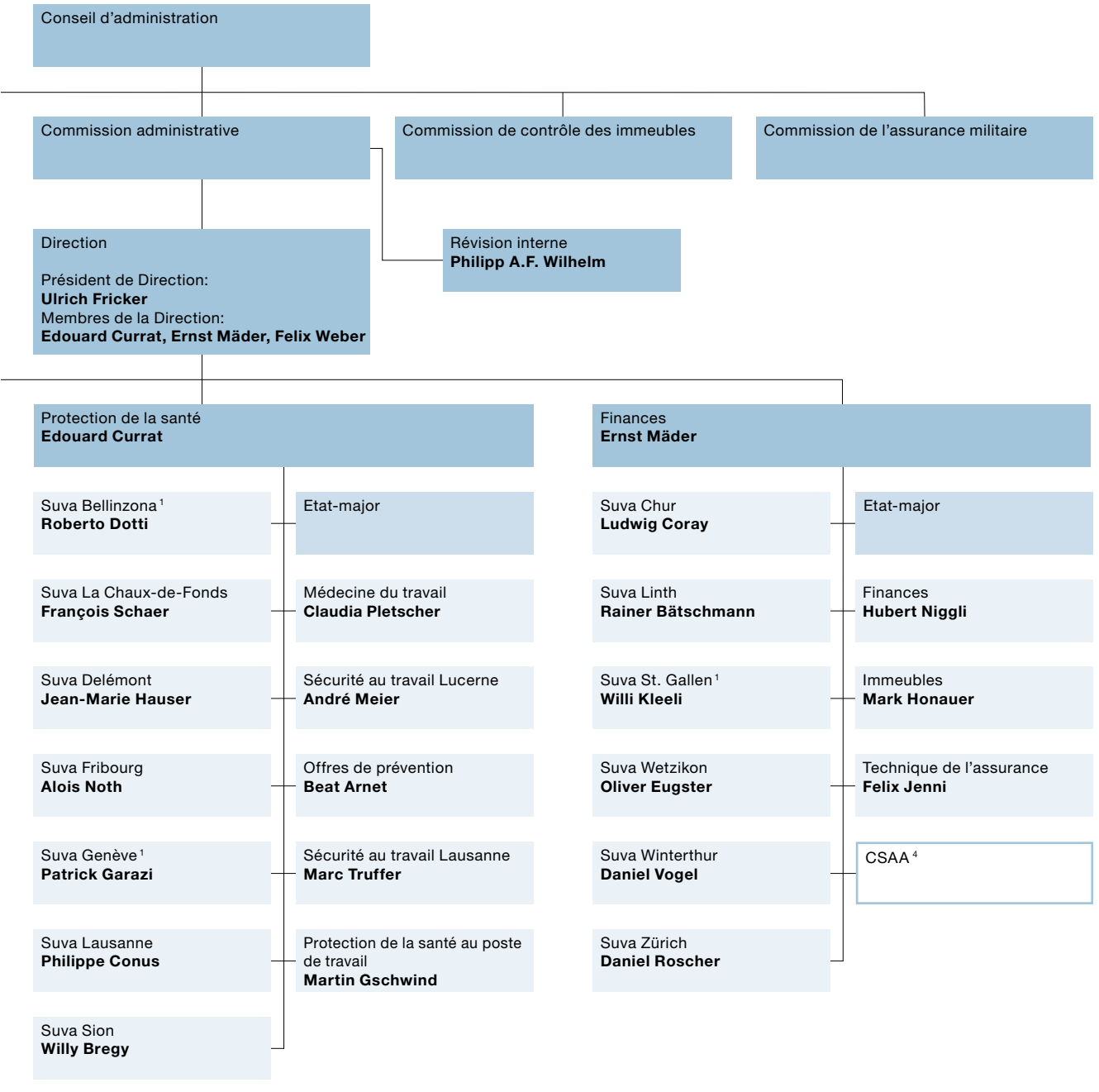
Conseil d'administration
Commission administrative
Commission de contrôle des immeubles
Commission de l'assurance militaire
Direction
Président de Direction:
Ulrich Fricker
Membres de la Direction:
Edouard Currat, Ernst Mäder, Felix Weber
Révision interne
Philipp A.F. Wilhelm
Protection de la santé
Edouard Currat
Finances
Ernst Mäder
Suva Bellinzona [1]
Roberto Dotti
Etat-major
Suva La Chaux-de-Fonds
François Schaer
Médecine du travail
Claudia Pletscher
Suva Delémont
Jean-Marie Hauser
Sécurité au travail Lucerne
André Meier
Suva Fribourg
Alois Noth
Offres de prévention
Beat Arnet
Suva Genève [1]
Patrick Garazi
Sécurité au travail Lausanne
Marc Truffer
Suva Lausanne
Philippe Conus
Protection de la santé au poste de travail
Martin Gschwind
Suva Sion
Willy Bregy
Suva Chur
Ludwig Coray
Etat-major
Suva Linth
Rainer Bätschmann
Finances
Hubert Niggli
Suva St. Gallen [1]
Willi Kleeli
Immeubles
Mark Honauer
Suva Wetzikon
Oliver Eugster
Technique de l'assurance
Felix Jenni
Suva Winterthur
Daniel Vogel
CSAA [4]
Suva Zürich
Daniel Roscher

Rapport financier

54
Bref commentaire

55
Compte d’exploitation général

56
Bilan

57
Tableau de financement

58
Tableau des fonds propres

59
Annexe aux comptes annuels

71
Rapport de la Commission de contrôle des finances

72
Décisions du Conseil d’administration

73
Commentaires sur les comptes annuels

76
Comptes d’exploitation

86
Comparaison sur cinq ans

Bref commentaire sur l'exercice 2013

Généralités
L'exercice 2013 s'est soldé pour la Suva par un excédent de produits de 11,6 millions de francs (246,9 millions en 2012). Compte tenu des 50,0 millions de francs reversés aux assurés à partir du fonds de compensation, le résultat de l'exercice s'élève à 61,6 millions de francs, un chiffre comparable à celui de l'année précédente.

Commentaire technique
Les recettes de primes ont augmenté de 0,5% d'une année à l'autre. A cet égard, il faut tenir compte du fait qu'en 2013, les taux de prime nets ont encore été abaissés d'environ 2% en moyenne dans l'assurance contre les accidents professionnels (AAP) et de 1% dans l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP).

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées a augmenté pour la première fois depuis 2003. L'avenir dira s'il s'agit d'un simple écart par rapport à la tendance à long terme ou d'un revirement de cette dernière. Les provisions pour invalidité (capitaux de couverture pour rentes en cours et réserves pour rentes) ont encore généré des bénéfices de développement malgré la légère augmentation du nombre des nouvelles rentes. Les engagements à long terme sont intégralement couverts.

Sur une base comparable, le compte risque affiche un résultat positif de 53,3 millions de francs (162,0 millions en 2012).

Commentaire financier
La Suva a réalisé en 2013 une bonne performance de 4,7% sur ses placements en dépit de la volatilité des marchés. Le degré de couverture financière de l'entreprise a légèrement augmenté pour atteindre 128% à fin 2013. La Suva est toujours dotée d'une solide assise financière. Les placements en actions, qui ont bénéficié de plus-values substantielles, ont principalement contribué au résultat réjouissant enregistré en 2013. Par contre, la hausse des taux d'intérêt s'est traduite par un résultat légèrement négatif pour la plupart des obligations. Quant aux placements immobiliers, ils ont de nouveau généré un rendement attrayant. La performance globale de 4,7% est supérieure à la moyenne des dix dernières années.

Sur cette toile de fond, le résultat financier (charges liées à l'intérêt technique comprises) s'élève à 46,6 millions de francs (139,1 millions en 2012).

Frais d'exploitation
Durant l'exercice, la Suva a consacré au total 547,9 millions de francs à son exploitation, un montant inférieur de 1,3% à celui de l'exercice précédent. Tant les charges que les produits ont été inférieurs au budget, les seconds de 8,3 millions de francs (3,5 millions en 2012).

Lucerne, le 14 avril 2014

Le président de Direction:
Ulrich Fricker

Les membres de la Direction:
Edouard Currat
Ernst Mäder
Felix Weber

Compte d'exploitation général 2013

	N° réf.[1]	2013 1000 CHF	2012 1000 CHF
Primes	1	**4 184 544**	4 161 988
Produits des intérêts techniques		**751 113**	746 836
Prestations pour soins et remboursement de frais		–1 220 132	–1 146 962
Indemnités journalières		–1 230 998	–1 265 194
Rentes et indemnités en capital		–1 389 723	–1 375 996
Allocations de renchérissement aux rentiers		–286 126	–296 740
Recettes de recours		187 829	201 486
Prestations d'assurance payées		–3 939 150	–3 883 406
Provisions pour prestations de courte durée		–488 600	–230 600
Provisions pour prestations de longue durée		–100 880	–287 107
Provisions pour allocations de renchérissement		–4 907	–4 671
Variation des provisions techniques	11	–594 387	–522 378
Charges des sinistres		**–4 533 537**	–4 405 784
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail		94 047	95 130
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels		–90 900	–90 907
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire		198 863	197 317
Autre résultat technique		**202 010**	201 540
Frais d'exploitation	2	**– 547 878**	– 555 264
Versement réglementaire à la réserve générale		**–41 308**	–41 536
Résultat technique		**14 944**	107 780
Résultat des placements	3	839 320	926 378
Charges des intérêts techniques		–751 113	–746 836
Autres produits financiers		153	–891
Frais de gestion des placements	4	–41 777	–39 526
Résultat financier		**46 583**	139 125
Résultats de l'exercice avant réduction du fonds de compensation		**61 527**	246 905
Réduction du fonds de compensation		**–49 986**	0
Résultats de l'exercice après réduction du fonds de compensation		**11 541**	246 905
Dotation au fonds de compensation		11 541	246 905
Affectation du résultat de l'exercice		**11 541**	246 905

[1] voir annexe à partir de la page 59

Bilan au 31 décembre 2013

	N° réf.[1]	2013 1000 CHF	2012 1000 CHF
Actif			
Valeurs immobilisées		**38 042 358**	36 272 969
Placements	5	37 798 767	36 037 322
Immobilisations incorporelles	6	196 743	167 050
Immobilisations corporelles	7	46 848	68 597
Actif circulant		**1 155 237**	1 474 495
Créances	8	357 648	333 611
Disponibilités	9	556 542	916 174
Stocks de matériel et d'articles manufacturés de la sécurité au travail		2 338	3 114
Comptes de régularisation actifs	10	238 709	221 596
Total de l'actif		**39 197 595**	37 747 464
Passif			
Réserves générales		1 208 973	1 167 665
Fonds de compensation		1 330 170	1 318 629
Fonds propres		**2 539 143**	2 486 294
Provisions pour prestations de courte durée		8 073 400	7 584 800
Provisions pour prestations de longue durée		23 506 373	23 405 493
Provisions pour allocations de renchérissement		27 015	22 108
Provisions techniques	11	31 606 788	31 012 401
Provisions non techniques	12	3 777 774	2 887 323
Engagements financiers	5	80 974	81 402
Fonds étrangers à long terme		**35 465 536**	33 981 126
envers les fournisseurs et les prestataires	13	375 560	503 388
autres	14	202 467	215 495
Engagements à court terme		578 027	718 883
Comptes de régularisation passifs	15	614 889	561 161
Fonds étrangers à court terme		**1 192 916**	1 280 044
Fonds étrangers		**36 658 452**	35 261 170
Total du passif		**39 197 595**	37 747 464

[1] voir annexe à partir de la page 59

Tableau de financement 2013

	2013	2012
	1000 CHF	1000 CHF
Résultat de l'exercice	**11 541**	246 905
Provision pour prestations de longue durée	100 880	287 107
Provision pour prestations de courte durée	488 600	230 600
Provision pour allocations de renchérissement AFC et AAC	4 907	4 671
Provision pour risques découlant des placements	875 892	1 118 392
Provision pour développement de l'entreprise	10 176	51 754
Dotation au fonds pour l'entretien et la rénovation des immeubles	4 132	3 002
Augmentation du Fonds Suva et du Fonds de secours	555	330
Corrections de valeur sur les placements	769 086	263 106
Corrections de valeur sur les immeubles d'exploitation	60 318	0
Corrections de valeur sur les immobilisations incorporelles	23 227	23 086
Corrections de valeur sur les immobilisations corporelles	11 198	11 032
Versements aux réserves générales	41 308	41 536
Dépenses et recettes sans influence sur les liquidités	**2 390 279**	2 034 616
Créances de primes	–16 347	39 368
Autres avoirs à court terme	–7 691	43 694
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	776	–2 182
Comptes de régularisation actifs	–17 113	28 516
Engagements envers les fournisseurs et les prestataires	–140 855	46 064
Comptes de régularisation passifs	53 728	27 210
Variation de l'actif circulant	**–127 502**	182 670
Flux de trésorerie découlant de l'exploitation (cash-flow)	**2 274 318**	2 464 192
Investissements nets sur le marché monétaire	107 213	–842 607
Investissements nets sur le marché des capitaux	–2 439 168	–1 443 912
Investissements nets en immeubles de placement	–198 576	–72 873
Investissements nets dans les immeubles d'exploitation	–38 306	–12 401
Investissements nets en immobilisations incorporelles	–52 920	–65 358
Investissements nets en immobilisations corporelles	–11 461	–18 811
Flux de trésorerie découlant des investissements	**–2 633 218**	–2 455 963
Hypothèques passives: remboursements et investissements	–428	11 402
Fonds Suva: prélèvement et prestations	–305	–206
Flux de trésorerie découlant des opérations financières	**–733**	11 196
= Variation nette du solde du flux de trésorerie	**–359 632**	19 426
+ Ancien solde du flux de trésorerie	**916 174**	896 749
= Nouveau solde du flux de trésorerie	**556 542**	916 174

Tableau des fonds propres 2013

	AAP	AANP	AFC	AAC	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Réserves générales					
Etat au 1er janvier 2012	528 643	566 732	6 191	24 563	1 126 129
Attribution réglementaire	17 514	22 189	222	1 611	41 536
Etat au 31 décembre 2012	546 157	588 921	6 413	26 174	1 167 665
Attribution réglementaire	16 999	22 289	218	1 802	41 308
Etat au 31 décembre 2013	563 156	611 210	6 631	27 976	1 208 973
Fonds de compensation					
Etat au 1er janvier 2012	605 902	416 658	24 042	25 122	1 071 724
Attribution	74 848	141 148	8 367	22 542	246 905
Etat au 31 décembre 2012	680 750	557 806	32 409	47 664	1 318 629
Attribution	17 858	21 243	2 522	19 904	61 527
Réduction	–49 986	–	–	–	–49 986
Etat au 31 décembre 2013	648 622	579 049	34 931	67 568	1 330 170
Total des fonds propres	**1 211 778**	**1 190 259**	**41 562**	**95 544**	**2 539 143**

Annexe aux comptes annuels 2013

Généralités

Gouvernance d'entreprise

Bien qu'étant un établissement de droit public autonome de la Confédération non coté en Bourse, la Suva se réfère, pour son information financière, aux directives déterminantes en matière de gouvernance d'entreprise telles que les Swiss GAAP RPC. Elle tient toutefois compte des particularités découlant notamment de la forme juridique et de l'organisation définies dans les prescriptions légales.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Entre le jour de clôture du bilan et la date d'impression du présent rapport financier, il ne s'est produit aucun événement susceptible d'influencer de façon significative la situation financière et les résultats de l'exercice.

Principes d'évaluation

Bases

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont fondés sur les dispositions de la loi sur l'assurance-accidents (LAA), les bases de calcul établies le 1er septembre 1998 par le DFI (estimation des provisions techniques) et les normes comptables Swiss GAAP RPC. Les exceptions suivantes restent valables:

- Swiss GAAP RPC 2, 14
  Les placements sont évalués en majeure partie à la valeur la plus basse, tout en maintenant la provision pour fluctuations de valeur.
- Swiss GAAP RPC 23
  Il est notamment renoncé aux provisions requises pour les allocations de renchérissement, car la LAA prescrit que ces dernières doivent être financées à partir du produit des capitaux ou au moyen de primes de répartition (art. 90 LAA). Par ailleurs, des provisions peuvent être constituées pour les frais d'exploitation à des fins de compensation.

La Suva n'est pas engagée dans des opérations de réassurance, qu'elles soient actives ou passives. Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres à la date de conclusion et évaluées dès cet instant selon les principes ci-après pour la détermination du résultat.

Obligations en francs suisses

Les obligations libellées en francs suisses sont portées au bilan selon la méthode linéaire dite du coût amorti («amortized cost»). La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est ainsi répartie de manière uniforme sur la période restante. Pour les emprunts remboursables par anticipation, il est tenu compte de la durée réduite restant à courir et d'une éventuelle prime. L'application de cette méthode rompt avec le principe d'imparité pour ce poste du bilan.

Autres placements sur les marchés financiers

Les autres titres de placement sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur vénale («juste valeur», cours boursier) si celle-ci est plus basse à la date du bilan. Le titre est estimé selon le principe de la valeur la plus basse jusqu'à sa vente.

Hypothèques et prêts

Les hypothèques et les prêts sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les pertes potentielles détectées font l'objet de corrections de valeur sur la base d'évaluations individuelles et en tenant compte du risque de contrepartie.

Instruments dérivés

L'ensemble des contrats sur instruments financiers dérivés en cours à la date du bilan est comptabilisé aux valeurs actuelles.

Immeubles de placement

Les immeubles sont portés au bilan tout au plus à leur coût d'acquisition ou de revient. Si la valeur de marché est inférieure, il est procédé à une correction de valeur sur cette base. Les éventuelles reprises de valeur ultérieures ne sont pas comptabilisées.

Annexe aux comptes annuels 2013

Participations

Les participations (à caractère d'infrastructure et dans des œuvres communes des assurés) sont portées au bilan au prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Positions en monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont converties au cours en vigueur à la date du bilan. Durant l'année, les cours du jour sont appliqués. Les principaux cours en fin d'exercice sont les suivants:

Cours de change en fin d'année (CHF)	2013	2012
	CHF	CHF
1 EUR	1,2273	1,2077
1 GBP	1,4782	1,4873
1 USD	0,8929	0,9154
1 CAD	0,8406	0,9228
100 JPY	0,8480	1,0553
1 AUD	0,7960	0,9515

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées par l'entreprise, telles que les logiciels informatiques, sont portées à l'actif du bilan dans la mesure où elles représentent une valeur de plus de 500 000 francs lors de leur achat ou au terme du projet.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire et planifiée sur une période de trois à cinq ans, voire de vingt ans au maximum dans des cas dûment justifiés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'un montant total inférieur à 500 000 francs (par décision d'investissement) ne sont pas portées à l'actif du bilan. Elles sont imputées directement au compte de résultats. Par ailleurs, les immeubles d'exploitation (cliniques) sont en principe évalués au franc symbolique.

Les amortissements sont effectués de manière planifiée sur toute la durée d'usage de l'immobilisation corporelle. La durée d'usage théorique des différentes catégories d'immobilisations est la suivante:

- Aménagements individualisés 10 ans
- Mobilier, machines et véhicules 5 ans
- Matériel informatique (hardware) 3 ans

Stocks de matériel

Le matériel acheté et les produits de sécurité finis en stock sont évalués à leur coût d'acquisition ou de fabrication, mais au maximum à la valeur nette du marché. Les marchandises stockées durant une longue période et les articles non courants font l'objet d'une correction de valeur appropriée.

Provisions techniques

Les provisions techniques sont calculées en fonction des engagements financiers auxquels la Suva devra probablement faire face envers les assurés et les victimes d'accident. A cet égard, les capitaux de couverture afférents aux rentes courantes à la date de clôture du bilan sont évalués selon les bases de calcul établies le 1er septembre 1998 par le Département fédéral de l'intérieur. Les allocations de renchérissement en cours et futures sont financées selon le système de répartition, conformément à l'art. 90 LAA, et ne font pas l'objet de provisions.

Les provisions pour accidents non liquidés sont déterminées sur la base des valeurs empiriques des années précédentes.

Pour ce qui est de l'assurance militaire, la Suva agit comme organisme de règlement fiduciaire et non comme assureur. En vertu de la convention conclue avec le Conseil fédéral le 19 mai 2005, la Suva n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des réserves actuarielles.

Annexe aux comptes annuels 2013

Autres réserves à destination spéciale
Sous ce poste sont constituées des corrections de valeur et des provisions individuelles pour tous les risques de pertes décelables en vertu du principe de prudence. En outre, ce poste comprend une réserve pour risques découlant des placements. Les corrections de valeur et les provisions qui ne sont plus nécessaires d'un point de vue économique sont liquidées par le biais du compte de résultats.

Autres actifs et passifs
Les autres actifs et passifs (créances comprises) figurent au bilan à la valeur nominale ou d'acquisition, déduction faite d'éventuels amortissements.

Opérations hors bilan
Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan apparaissent à la valeur nominale.

Impôts et redevances
Les impôts et redevances sont imputés aux charges de l'exercice durant lequel l'état de fait économique intervient.

Leasing
Les contrats de leasing financier sont inscrits au bilan conformément à la Swiss GAAP RPC 13.

Cliniques de réadaptation de Sion et Bellikon
Les cliniques de réadaptation de Sion et Bellikon ne possèdent pas de personnalité juridique propre et sont subordonnées à la direction unique de la Suva. D'un point de vue organisationnel, elles sont toutefois largement autonomes et tiennent leur propre comptabilité sur la base du plan comptable de H+ (Les Hôpitaux de Suisse), qui comporte des prescriptions ad hoc pour l'établissement des comptes.

Les cliniques ne sont pas des sociétés consolidées au sens des Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC).

Prévoyance en faveur du personnel
En matière de prévoyance professionnelle, nos collaborateurs sont affiliés à la fondation, juridiquement indépendante, constituée sous la dénomination d'Institution de Prévoyance en faveur du personnel de la Suva, qui est financée par les cotisations de l'employeur et du personnel. L'ensemble du personnel est assuré, à l'exception des apprentis dont le salaire n'atteint pas le montant limite prévu par la LPP. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Pour les membres de la Direction, il existe une affiliation à une fondation collective pour la prévoyance professionnelle extra-obligatoire.

Transactions avec des parties liées
La Suva n'effectue pas de transactions avec des personnes ou des organisations liées.

Les membres du Conseil d'administration ne sont pas considérés comme des parties liées.

Dépréciation d'actifs
La valeur des actifs est réexaminée chaque année à la date de clôture du bilan. En cas d'indices de dépréciation, il est procédé au calcul de la valeur réalisable (test de dépréciation). Si la valeur comptable est supérieure à la valeur réalisable ou d'usage, une correction de valeur est effectuée par le biais d'un amortissement dans le compte de résultats.

Tous les taux de variation relatifs figurant dans les tableaux ci-après sont calculés sur la base des valeurs effectives.
Valeur – = valeur non inscrite au bilan ou non disponible
Valeur 0 = < unité de mesure

Annexe aux comptes annuels 2013

1. Primes

	2013		2012	+/–
		1000 CHF		1000 CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)		1 389 641		1 388 274	0,1
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP) y compris primes de l'assurance par convention		1 834 106		1 824 223	0,5
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)		19 352		19 755	–2,0
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)		160 273		143 224	11,9
Assurance militaire (MV)		17 530		17 177	2,1
Primes nettes	**3 420 902**		3 392 653		0,8
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)		159 485		161 741	–1,4
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)		240 325		240 437	–0,0
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)		2 236		2 290	–2,4
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)		18 432		16 471	11,9
Supplément de prime pour frais administratifs	**420 478**		420 939		–0,1
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)		90 582		90 574	0,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)		13 748		13 683	0,5
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AAP		318		333	–4,5
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AANP		1 165		1 036	12,5
Supplément de prime pour la prévention des accidents	**105 813**		105 626		0,2
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)		97 814		97 872	–0,1
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)		128 687		128 206	0,4
Supplément pour le financement des allocations de renchérissement	**226 501**		226 078		0,2
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)		10 960		11 615	–5,6
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)		10 244		10 659	–3,9
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)		172		176	–2,3
Supplément pour paiement par tranches	**21 376**		22 450		–4,8
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)		1 409		1 319	6,8
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)		1 848		1 717	7,6
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)		22		15	46,7
Intérêts moratoires	**3 279**		3 051		7,5
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)		–5 949		–3 816	55,9
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)		–7 735		–4 965	55,8
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)		–121		–28	332,1
Pertes nettes sur primes	**–13 805**		–8 809		56,7
Total des primes (montant brut) avant réduction du fonds de compensation	**4 184 544**		4 161 988		0,5
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)		–49 986		–	–
Réduction du fonds de compensation	**–49 986**		–		–
Total des primes (montant brut)	**4 134 558**		4 161 988		–0,7

Annexe aux comptes annuels 2013

2. Frais d'exploitation

	2013	2012	+/–	+/–
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %
Frais de personnel[1]	444 840	436 015	8 825	2,0
Indemnités à des tiers	36 422	37 041	–619	–1,7
Frais de justice et de consultation	12 227	12 223	4	0,0
Mobilier, machines et véhicules	3 930	4 201	–271	–6,5
Charges informatiques	87 812	84 875	2 937	3,5
Frais de locaux	45 356	58 338	–12 982	–22,3
Frais de bureau et d'administration	41 926	36 947	4 979	13,5
Coût du matériel et frais spéciaux	15 514	15 269	245	1,6
Corrections de valeur	36 074	32 957	3 117	9,5
Autres charges[2]	7 305	30 712	–23 407	–76,2
Total des frais d'exploitation bruts	**731 406**	748 578	–17 172	–2,3
Recettes des produits et prestations	–31 006	–28 608	2 398	8,4
Compensation de prestations internes et inscriptions à l'actif du bilan[3]	–152 522	–164 706	–12 184	–7,4
Total des frais d'exploitation nets	**547 878**	555 264	–7 386	–1,3

[1] Y compris provision extraordinaire pour l'introduction de nouvelles bases techniques de l'Institution de Prévoyance
[2] En 2012 y compris provision extraordinaire pour le remplacement des applications clés
[3] Y compris produit résultant de l'inscription à l'actif du bilan d'immobilisations incorporelles conformément aux Swiss GAAP RPC

Répartition des frais d'exploitation sur les branches d'assurance	**2013 AAP**	2012 AAP	**2013 AANP**	2012 AANP	**2013 AFC**	2012 AFC	**2013 AAC**	2012 AAC	**2013 MV**	2012 MV	**2013 Total**	2012 Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Exploitation de l'assurance	160 236	163 455	238 998	243 581	1 227	1 133	16 333	15 922	20 698	20 949	437 492	445 040
Prévention des accidents et maladies professionnels	94 047	95 130	–	–	–	–	–	–	–	–	94 047	95 130
Prévention des accidents non professionnels	–	–	15 173	14 058	–	–	1 166	1 036	–	–	16 339	15 094
Total	**254 283**	258 585	**254 171**	257 639	**1 227**	1 133	**17 499**	16 958	**20 698**	20 949	**547 878**	555 264

Indications concernant l'Institution de Prévoyance (avantage ou engagement économique et charges de prévoyance)	**31.12.13** Excédent de couverture/ découvert selon Swiss GAAP RPC 26	**31.12.13** Part économique de l'entreprise	31.12.12 Part économique de l'entreprise	**2013** Variation avec effet sur le résultat	**2013** Cotisations ajustées à la période	**2013** Charges de prévoyance dans frais de personnel	2012 Charges de prévoyance dans frais de personnel
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Plan de prévoyance sans excédent de couverture/ découvert	**0**	**0**	0	**0**	**0**	**66 700**	61 794

Il existe un plan pour la participation de l'employeur au financement de la modification des bases techniques.

Annexe aux comptes annuels 2013

3. Résultat des placements

	2013		2012	+ / –
	1000 CHF		1000 CHF	en %
Disponibilités	1 630		6 825	–76,1
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	119 959		122 706	–2,2
Obligations	329 290		305 704	7,7
Placements immobiliers indirects	48 142		63 442	–24,1
Immeubles de placement	199 933		197 506	1,2
Actions	151 964		127 838	18,9
Placements alternatifs	189 025		125 276	50,9
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	0		0	–
Produit courant	**1 039 943**		949 297	9,5
Disponibilités	423		8 124	–94,8
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	373		0	–
Obligations	1 672 900		1 300 979	28,6
Placements immobiliers indirects	71 456		67 439	6,0
Immeubles de placement	4 666		17 567	–73,4
Actions	1 070 229		1 075 633	–0,5
Placements alternatifs	455 739		456 434	–0,2
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	5 286 415		3 137 441	68,5
Gain résultant de l'aliénation	**8 562 200**		6 063 616	41,2
Total du produit des placements	**9 602 143**		7 012 914	36,9
Disponibilités	–1 924		–19 729	–90,2
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	–1 466		0	–
Obligations	–1 423 261		–919 042	54,9
Placements immobiliers indirects	–2 745		–7 927	–65,4
Immeubles de placement	0		0	–
Actions	–159 579		–391 001	–59,2
Placements alternatifs	–417 802		–364 703	14,6
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	–5 111 069		–3 003 912	70,1
Perte résultant de l'aliénation	**–7 117 845**		–4 706 315	51,2
Disponibilités	–36 875		–21 386	72,4
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	–605		0	–
Obligations	–291 387		–54 587	433,8
Placements immobiliers indirects	–8 098		–15 540	–47,9
Immeubles de placement	–15 938		–21 111	–24,5
Actions	–119 256		–129 362	–7,8
Placements alternatifs	–442 161		–197 174	124,2
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	145 234		177 330	–18,1
Corrections de valeur	**–769 086**		–261 829	193,7
Total des charges résultant des placements	**–7 886 931**		–4 968 144	58,8
Dotation à la provision pour risque découlant des placements	**–875 892**		–1 118 392	–21,7
Résultat des placements	**839 320**		926 378	–9,4

Annexe aux comptes annuels 2013

4. Frais de gestion des placements

	2013	2012	+ / –
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	1 135	778	45,9
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	4 741	3 771	25,7
Obligations	7 210	5 605	28,6
Placements immobiliers indirects	1 395	1 207	15,6
Immeubles de placement	12 963	13 444	–3,6
Actions	6 949	6 656	4,4
Placements alternatifs	6 865	7 090	–3,2
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	519	975	–46,8
Total des frais de gestion des placements	**41 777**	39 526	5,7

Le tableau est composé des charges directement assumées par la Suva. Les autres coûts pouvant être occasionnés par les gérants de fortune externes sont compensés avec les produits.

5. Placements

Catégorie	31.12.12	2013	31.12.13	31.12.12	31.12.13
			Valeur comptable		Valeur de marché
	Existant	Variation de valeur	Existant	Existant	Existant
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Disponibilités[1]	2 155 746	–144 088	2 011 658	2 155 746	2 011 658
Hypothèques	409 715	7 117	416 832	409 715	416 832
Prêts et crédits syndiqués[2]	4 947 634	390 975	5 338 609	4 947 634	5 338 609
Obligations en CHF	6 716 312	416 992	7 133 304	7 139 799	7 235 312
Obligations en monnaies étrangères	3 785 156	970 130	4 755 285	4 406 347	5 134 998
Placement immobiliers indirects	953 169	–41 391	911 778	1 195 197	1 100 601
Immeubles de placement[3]	3 633 474	181 516	3 814 990	4 314 582	4 546 022
Actions suisses	2 613 269	–581 098	2 032 170	3 752 595	3 408 273
Actions étrangères	4 503 608	28 868	4 532 476	5 722 833	6 475 866
Placements alternatifs	6 092 788	541 851	6 634 639	7 615 476	8 100 533
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	226 453	–9 426	217 027	233 704	236 566
Total	36 037 322	**1 761 445**	**37 798 767**	41 893 629	**44 005 271**

[1] Y compris les comptes de trésorerie pour placements, d'une valeur de 1151,8 millions de francs (1119,5 millions en 2012)
[2] Y compris les prêts aux entreprises pour la promotion de la sécurité au travail
[3] Les immeubles de placement faisaient l'objet en fin d'exercice d'une constitution de gages pour un montant total de 81,0 millions de francs.

Valeur d'assurance des immeubles de placement en fin d'année

	2013	2012	+ / –
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Valeur d'assurance des immeubles de placement	3 959 649	3 949 841	0,2

Annexe aux comptes annuels 2013

Instruments financiers dérivés ouverts (inclus dans les placements)

	Valeur des contrats		Valeur de marché et valeur comptable			
			Positive	Négative	Total	Total
	31.12.13	31.12.12	**31.12.13**	**31.12.13**	**31.12.13**	31.12.12
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Couverture						
Opérations à terme sur devises (OTC)	16 396 854	15 542 181	192 952	–58 440	134 512	181 190
Total couverture	**16 396 854**	15 542 181	**192 952**	**–58 440**	**134 512**	181 190
Négoce						
Contrats à terme sur obligations (ETD)	1 126 642	1 802 321	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt (OTC)	618 765	1 299 753	15 626	–17 635	–2 010	–3 956
Total dérivés sur obligations et taux d'intérêt	1 745 407	3 102 073	15 626	–17 635	–2 010	–3 956
Contrats à terme sur actions (ETD)	1 662 778	1 369 354	0	0	0	0
Options sur actions (OTC)	7 410	10 805	377	–31	347	–374
Total des dérivés sur actions	1 670 189	1 380 159	377	–31	347	–374
Opérations à terme sur devises (OTC)	13 362	18 409	32 290	–20 301	11 989	–576
Total des opérations à terme sur devises	13 362	18 409	32 290	–20 301	11 989	–576
Swaps d'indices (OTC)	322 518	443 288	0	656	0	656
Total des swaps d'indices	322 518	443 288	0	656	0	656
Total négoce	**3 751 476**	4 943 929	**48 293**	**–37 310**	**10 327**	–4 249
Total des dérivés	**20 148 330**	20 486 109	**241 245**	**–95 750**	**144 839**	176 940
Couverture des dérivés OTC (CSA)			2 800	–121 575	–118 775	–22 850
Risque de contrepartie subsistant					26 064	154 090

Afin d'atténuer le risque de contrepartie inhérent aux instruments dérivés de gré à gré (over the counter, OTC), des contrats de garantie (Credit Support Annex, CSA) ont été conclus avec certaines contreparties. Les fluctuations de valeur quotidiennes du portefeuille de dérivés sont compensées par des paiements de garantie en espèces correspondants, de sorte que l'exposition nette au risque de crédit relatif à ces contreparties est pratiquement éliminée. A fin 2013, la valeur positive de 144,8 millions de francs du portefeuille de dérivés de gré à gré était couverte par des positions de garantie collatérales d'une valeur totale de 118,8 millions.

Sur le marché des opérations de mise en pension (repo), la Suva détenait au 31 décembre 2013 des positions pour un total de 220,0 millions de francs à titre de créancier («cash provider»). Ces opérations étaient couvertes par des sûretés du même montant.

Les autres engagements non inscrits au bilan s'élèvent à 1851,3 millions de francs au 31.12.2013 (1698,8 millions en 2012). Ils se composent comme suit:

- engagements de paiement irrévocables usuels dans la branche pour un montant total de 1760,9 millions de francs dans le domaine du private equity (1667,7 millions en 2012) et de 8,4 millions dans celui des hypothèques (3,3 millions)
- prêts à terme avec date de paiement en 2014 pour un montant de 36,5 millions de francs (27,8 millions)
- crédits syndiqués approuvés pour un montant de 45,5 millions de francs

Il n'existe pas d'autres engagements de la Suva en faveur de tiers, tels que cautionnements ou acceptations de garantie.

Annexe aux comptes annuels 2013

6. Immobilisations incorporelles

	Logiciels acquis		Logiciels développés		Total immobilisations incorporelles	
	2013	2012	**2013**	2012	**2013**	2012
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Valeur comptable nette au 1er janvier	101	2 045	166 949	122 733	167 050	124 778
Coûts d'acquisition						
Etat au 1er janvier	4 688	4 537	238 167	172 960	242 855	177 497
Entrées	–	151	55 446	66 006	55 446	66 157
Sorties	–	–	–2 526	–799	–2 526	–799
Etat au 31 décembre	4 688	4 688	291 087	238 167	295 775	242 855
Corrections de valeur cumulées						
Etat au 1er janvier	–4 587	–2 492	–71 218	–50 227	–75 805	–52 719
Amortissements planifiés	–51	–2 095	–25 702	–21 790	–25 753	–23 885
Sorties	–	–	2 526	799	2 526	799
Etat au 31 décembre	–4 638	–4 587	–94 394	–71 218	–99 032	–75 805
Valeur comptable nette au 31 décembre	**50**	101	**196 693**	166 949	**196 743**	167 050

Annexe aux comptes annuels 2013

7. Immobilisations corporelles

	Immeubles d'exploitation		Immeubles en construction		Aménagements individualisés		Autres immobilisations corporelles		Total des immobilisations corporelles	
	2013	2012	**2013**	2012	**2013**	2012	**2013**	2012	**2013**	2012
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Valeur comptable nette au 1er janvier	0	0	22 012	9 611	43 827	36 989	2 758	1 817	68 597	48 417
Coûts d'acquisition										
Etat au 1er janvier	338 268	338 268	22 012	9 611	94 097	78 385	7 463	4 364	461 840	430 628
Entrées	60 318	–	38 306	12 401	8 500	15 712	2 961	3 099	110 085	31 212
Sorties	–	–	–60 318	–	–	–	–	0	–60 318	0
Etat au 31 décembre	398 586	338 268	0	22 012	102 597	94 097	10 424	7 463	511 607	461 840
Corrections de valeur cumulées										
Etat au 1er janvier	–338 268	–338 268	–	–	–50 270	–41 396	–4 705	–2 547	–393 243	–382 211
Amortissements planifiés	–60 318	–	–	–	–8 575	–8 874	–2 623	–2 158	–71 516	–11 032
Sorties	–	–	–	–	–	–	–	0	–	0
Etat au 31 décembre	–398 586	–338 268	–	–	–58 845	–50 270	–7 328	–4 705	–464 759	–393 243
Valeur comptable nette au 31 décembre	**0**	0	**0**	22 012	**43 752**	43 827	**3 096**	2 758	**46 848**	68 597

Valeur d'assurance des immobilisations corporelles en fin d'année	**2013**	2012	+/–
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Valeur d'assurance des immeubles d'exploitation	303 724	303 533	0,1
Autres immobilisations corporelles	157 991	144 614	9,3
Total de la valeur d'assurance	**461 715**	448 147	3,0

Annexe aux comptes annuels 2013

8. Créances

	2013	2012	+ / –
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Créances de primes	264 946	250 817	5,6
Créances d'impôts anticipés	32 681	27 623	18,3
Gestion externe d'immeubles	28 942	25 706	12,6
Compte séparé AP/MP (CFST)	30 922	32 416	–4,6
Ducroire	–25 197	–22 088	14,1
Autres créances	25 354	19 137	32,5
Total des créances	**357 648**	333 611	7,2

9. Disponibilités

	2013	2012	+ / –
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Caisse	724	731	– 1,0
Poste	522 097	845 322	– 38,2
Banques	33 721	70 121	– 51,9
Total des disponibilités	**556 542**	916 174	– 39,3

10. Comptes de régularisation actifs

	2013	2012	+ / –
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Intérêts courus	215 700	197 999	8,9
Autres	23 009	23 597	–2,5
Total des comptes de régularisation actifs	**238 709**	221 596	7,7

11. Provisions techniques[1)]

	Provisions pour prestations de courte durée		Provisions pour prestations de longue durée[2)]		Provisions pour prestations de renchérissement		Total des provisions techniques	
	2013	2012	**2013**	2012	**2013**	2012	**2013**	2012
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
AAP	2 547 400	2 468 900	10 799 012	10 665 050	–	–	13 346 412	13 133 950
AANP	5 153 600	4 771 600	11 752 334	11 807 475	–	–	16 905 934	16 579 075
AFC	48 200	47 300	217 145	215 163	5 062	4 573	270 407	267 036
AAC	324 200	297 000	737 882	717 805	21 953	17 535	1 084 035	1 032 340
Total des provisions techniques	**8 073 400**	7 584 800	**23 506 373**	23 405 493	**27 015**	22 108	**31 606 788**	31 012 401

[1] L'assurance militaire étant financée par le biais d'un système de répartition, il n'est pas nécessaire de constituer des provisions.
[2] Y compris provisions pour modification des bases techniques

Annexe aux comptes annuels 2013

12. Provisions non techniques

	Provisions pour risques découlant des placements		Autres provisions		Total des provisions non techniques	
	2013	2012	**2013**	2012	**2013**	2012
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Etat au 1er janvier	2 568 857	1 450 465	318 466	263 586	2 887 323	1 714 051
Constitution	875 892	1 118 392	37 293	69 910	913 185	1 188 302
Utilisation	–	–	–22 735	–15 030	–22 735	–15 030
Etat au 31 décembre	**3 444 749**	2 568 857	**333 025**	318 466	**3 777 774**	2 887 323

13. Engagements à court terme envers les fournisseurs et les prestataires

	2013	2012	+/–
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes à rembourser	**251 461**	240 444	4,6
Créanciers prestations d'assurance	79 765	224 818	–64,5
Créanciers fournisseurs	40 180	33 577	19,7
Créanciers assurance militaire	2 660	3 071	–13,4
Autres créanciers	1 494	1 478	1,1
Créanciers	**124 099**	262 944	–52,8
Total des engagements à court terme envers les fournisseurs et les prestataires	**375 560**	503 388	–25,4

14. Autres engagements à court terme

	2013	2012	+/–
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Co-assurance	61 795	64 010	–3,5
CFST/placement	46 000	56 000	–17,9
Assurance militaire, compte de fonctionnement	54 125	56 052	–3,4
Autres	40 547	39 433	2,8
Total des autres engagements à court terme	**202 467**	215 495	–6,0

15. Comptes de régularisation passifs

	2013	2012	+/–
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes anticipées	571 336	513 605	11,2
Autres comptes de régularisation passifs	43 553	47 556	–8,4
Total des comptes de régularisation passifs	**614 889**	561 161	9,6

Rapport de la Commission de contrôle des finances

Sur mandat de la Commission de contrôle des finances, la société de révision Ernst & Young SA a procédé à une vérification, axée sur le risque, des comptes annuels 2013 de la Suva. En outre, la Commission de contrôle des finances a chargé la société de révision de vérifier le montant des suppléments de prime perçus au titre de la prévention des accidents et maladies professionnels ainsi que le montant des primes nettes correspondantes de l'année 2013. Les postes actuariels ont été contrôlés par l'expert mathématicien du Conseil d'administration, le professeur Philippe Maeder.

Conformément à l'art. 728a, al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, la société Ernst & Young SA nous a par ailleurs confirmé l'existence, pour l'établissement des comptes annuels, d'un système de contrôle interne (SCI) établi selon les directives du Conseil d'administration et de la Direction.

Se fondant sur les rapports de la société Ernst & Young SA relatifs aux contrôles exécutés selon les principes en usage dans la profession et sur celui de l'expert mathématicien concernant la révision actuarielle à laquelle il a procédé, la Commission de contrôle des finances estime que ces examens et les rapports qui en découlent constituent une base suffisante pour recommander l'approbation des comptes annuels. Selon l'évaluation effectuée par les réviseurs chargés du mandat de la Commission de contrôle des finances, les comptes annuels répondent aux prescriptions légales ainsi qu'aux principes d'établissement du bilan et d'évaluation internes de la Suva.

La Commission de contrôle des finances propose au Conseil d'administration d'approuver les comptes annuels 2013 et d'en donner décharge à la Direction.

Lucerne, le 17 avril 2014

La Commission de contrôle des finances

Le président:
Kurt Gfeller

Le vice-président:
Urs Masshardt

Les membres:
Judith Bucher
Markus Notter
Roman Rogger

La secrétaire:
Barbara Häseli

Décisions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration prend acte du rapport de la Commission de contrôle des finances du 17 avril 2014 concernant la vérification des comptes de la Suva pour l'exercice 2013.

1. Le rapport de gestion et les comptes annuels 2013 de la Suva sont approuvés.

2. Les versements aux réserves générales prévus à l'art. 111 de l'ordonnance sur l'assurance-accidents du 20 décembre 1982 sont fixés à 1% des rentrées de primes à la charge du compte actuariel.

3. Un montant de 875 892 096 francs est alloué à la provision pour risques découlant des placements au débit du compte des produits financiers.

4. L'excédent de charges de 32 128 323 francs de l'assurance contre les accidents professionnels est prélevé sur le fonds de compensation de cette branche d'assurance.

5. L'excédent de produits de 21 242 681 francs de l'assurance contre les accidents non professionnels est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.

6. L'excédent de produits de 2 521 940 francs de l'assurance facultative des chefs d'entreprise est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.

7. L'excédent de produits de 19 904 121 francs de l'assurance-accidents des chômeurs est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.

8. Le compte d'exploitation équilibré de l'assurance militaire est approuvé.

9. Décharge est donnée à la Direction et aux responsables de la tenue des comptes.

Le Conseil d'administration exprime à la Direction ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs ses remerciements et sa reconnaissance pour le travail accompli.

Conformément à l'art. 61 al. 3 LAA, le rapport et les comptes sont soumis au Conseil fédéral en vue de leur approbation.

Lucerne, le 13 juin 2014

Au nom du Conseil d'administration
Le président: Markus Dürr
La secrétaire générale: Judith Fischer

Commentaires sur les comptes annuels 2013

Placements

Année de placement 2013

Grâce à sa stratégie de placement largement diversifiée, la Suva a été en mesure de réaliser une belle performance globale en 2013. Alors que l'exercice a été mitigé pour les titres à revenu fixe, dont l'apport à la performance globale a été pratiquement nul, les portefeuilles d'actions ont fait figure de principal moteur de la performance positive. Parmi les placements alternatifs, les catégories de placement des stratégies non traditionnelles et des marchés privés ont répondu aux attentes tandis que les matières premières, l'or et les mines d'or ont nettement perdu du terrain. En outre, les placements immobiliers directs ont réitéré en 2013 le rendement attrayant des années précédentes.

Performance

L'exercice 2013 s'est soldé pour la Suva par une performance de 4,7% (8,6% en 2012). La valeur de marché des placements (sans les disponibilités de l'actif circulant) au 31.12.2013 s'établit à 44 005,3 millions de francs (41 893,6 millions en 2012).

Rendement direct

Le rendement direct est calculé sur le capital moyen investi en tenant compte des intérêts perçus et courus, des dividendes encaissés et des autres revenus courants. L'exercice 2013 s'est soldé par un rendement direct de 2,3% (2,3% en 2012).

Le tableau ci-après indique le rendement direct et la performance des placements au cours des cinq dernières années:

Année	Rendement direct	Rendement total (performance)
	%	%
2009	2,7	12,6
2010	2,4	5,6
2011	2,4	0,2
2012	2,3	8,6
2013	**2,3**	**4,7**
Moyenne géométrique des trois dernières années	2,3	4,4
Moyenne géométrique des cinq dernières années	2,4	6,3

Le degré de couverture financière au 31.12.2013 s'établit à 128%, ce qui constitue une solide assise financière.

Commentaires sur les comptes annuels 2013

	2013	2012	au 31.12.2013	au 31.12.2012
	Produit 1000 CHF	Produit 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF
Prêt de titres (securities lending)				
Prêt de titres	10 164	11 843	3 731 117	2 994 753

La Suva détient des sûretés pour un montant de 3 880 594 000 francs en nantissement des prêts de titres.

Réserves latentes	2013	2012
	1000 CHF	1000 CHF
Disponibilités	0	0
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	0	0
Obligations	481 721	1 044 679
Placements immobiliers indirects	188 823	242 028
Immeubles de placement	731 033	681 109
Actions	3 319 493	2 358 552
Placements alternatifs	1 465 894	1 522 688
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	19 540	7 251
Total	**6 206 504**	5 856 307

Les réserves pour risques découlant des placements s'élèvent au total à 9651,2 millions de francs. Elles se composent des réserves latentes, d'un montant de 6206,5 millions, et de la provision pour risques découlant des placements de 3444,7 millions.

Commentaires sur les comptes annuels 2013

Frais d'exploitation

Suppléments de prime destinés au financement des frais d'exploitation

Les recettes de l'exercice découlant des suppléments de prime au titre des frais administratifs pour l'exploitation de l'assurance se sont établies à 420,5 millions de francs (420,9 millions en 2012). Avec ces fonds, la Suva finance les frais de gestion de l'assurance. Les suppléments de prime non utilisés pour les frais d'exploitation, d'un montant de 8,3 millions (3,5 millions), sont reportés dans le résultat global.

Suppléments de prime destinés à la prévention des accidents professionnels

La Suva a encaissé un montant de 90,9 millions de francs (90,9 millions en 2012) provenant du supplément de prime de l'assurance contre les accidents professionnels et de l'assurance-accidents des chômeurs. Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ce montant a été versé sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST. Par ailleurs, la CFST rembourse à la Suva les dépenses résultant de ses fonctions d'organe d'exécution de la sécurité au travail. A ce titre, la Suva a été indemnisée à concurrence d'un montant de 94,0 millions de francs durant l'exercice écoulé (95,1 millions en 2012).

Suppléments de prime destinés à la prévention des accidents non professionnels

En vertu de l'art. 88 LAA, la Suva prélève des suppléments de prime au titre de la sécurité durant les loisirs sur les primes nettes de l'assurance contre les accidents non professionnels. Pour l'exercice 2013, ces suppléments se sont chiffrés à 14,9 millions de francs (14,7 millions en 2012). Conformément à l'art. 100 OPA, 80% de ces fonds, soit 11,9 millions de francs, ont été mis à la disposition du Bureau suisse de prévention des accidents (bpa) à Berne pour ses activités de prévention des accidents dans les domaines de la circulation routière, de l'habitat et du sport. La Suva utilise le solde disponible pour ses propres actions et campagnes.

Répartition des frais

Les dépenses globales au titre des frais d'exploitation ont diminué de 7,4 millions de francs, soit 1,3%, par rapport à l'exercice précédent. Elles ont été consacrées à raison de 79,8% (80,2% en 2012) à l'exploitation de l'assurance, de 17,2% (17,1%) à la prévention des accidents et maladies professionnels et de 3,0% (2,7%) à la prévention des accidents non professionnels.

Compte d'exploitation
Assurance contre les accidents professionnels

	2013	2012
	1000 CHF	1000 CHF
Primes brutes des entreprises, suppléments compris	1 749 891	1 751 395
Pertes sur primes (solde)	–5 949	–3 816
Primes	**1 743 942**	1 747 579
Produits des intérêts techniques	**343 325**	340 374
Prestations pour soins et remboursement de frais	–390 634	–367 242
Indemnités journalières	–512 780	–526 321
Rentes et indemnités en capital	–614 074	–608 226
Allocations de renchérissement aux rentiers	–143 286	–148 862
Recettes de recours	36 047	37 919
Prestations d'assurance payées	–1 624 727	–1 612 732
Variation des provisions techniques	–212 462	–169 882
Charges des sinistres	**–1 837 189**	–1 782 614
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	94 047	95 130
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	–90 582	–90 574
Autre résultat technique	**3 465**	4 556
Frais d'exploitation de l'assurance	–160 236	–163 455
Prévention des accidents et des maladies professionnelles	–94 047	–95 130
Frais d'exploitation	**–254 283**	–258 585
Versement réglementaire à la réserve générale	**–16 999**	–17 514
Résultat technique	**–17 739**	33 796
Résultat financier	**35 597**	41 052
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	**17 858**	74 848
Réduction du fonds de compensation	–49 986	–
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	**–32 128**	74 848

Commentaires sur le compte d'exploitation
Assurance contre les accidents professionnels

Baisse du nombre d'accidents
En 2013, 183 763 accidents et maladies professionnels ont été déclarés auprès de la Suva, soit 2153 cas ou 1,2 % de moins que l'année précédente.

Augmentation des nouvelles rentes
Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AAP s'est établi à 888 (830 en 2012), celui des rentes de survivants à 192 (131).

Clôture positive
Le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels fait apparaître un résultat technique de –17,7 millions de francs (33,8 millions en 2012). Les recettes de primes se sont établies à 1743,9 millions (1747,6 millions), les produits des intérêts techniques s'élevant quant à eux à 343,3 millions (340,4 millions) et la charge des sinistres à 1837,2 millions (1782,6 millions). Ce résultat comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 17,0 millions de francs dans la réserve générale. Il inclut également les frais d'exploitation de 254,3 millions de francs (258,6 millions) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents et maladies professionnels d'un montant de 90,6 millions de francs (90,6 millions). Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ces derniers sont versés sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Conjugué au résultat financier de 35,6 millions de francs (41,1 millions en 2012), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 17,9 millions (74,9 millions). Compte tenu de la réduction du fonds de compensation à hauteur de 50,0 millions de francs, il en résulte un excédent de charges de 32,1 millions qui est prélevé sur le fonds de compensation.

Masse salariale en hausse
Au cours de l'exercice, la masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 2,6 milliards de francs, soit 1,86 %, pour atteindre 140,2 milliards.

Compte d'exploitation
Assurance contre les accidents non professionnels

	2013	2012
	1000 CHF	1000 CHF
Primes brutes des assurés, suppléments compris	2 228 958	2 218 925
Pertes sur primes (solde)	–7 735	–4 965
Primes	**2 221 223**	2 213 960
Produits des intérêts techniques	**377 776**	377 025
Prestations pour soins et remboursement de frais	–715 327	–671 651
Indemnités journalières	–628 712	–649 355
Rentes et indemnités en capital	–632 391	–621 440
Allocations de renchérissement aux rentiers	–140 284	–145 253
Recettes de recours	138 855	150 604
Prestations d'assurance payées	–1 977 859	–1 937 095
Variation des provisions techniques	–326 859	–323 568
Charges des sinistres	**–2 304 718**	–2 260 663
Frais d'exploitation de l'assurance	–238 998	–243 581
Prévention des accidents non professionnels	–15 173	–14 058
Frais d'exploitation	**–254 171**	–257 639
Versement réglementaire à la réserve générale	**–22 289**	–22 189
Résultat technique	**17 821**	50 494
Résultat financier	**3 422**	90 654
Résultat de l'exercice	**21 243**	141 148

Commentaires sur le compte d'exploitation
Assurance contre les accidents non professionnels

Hausse du nombre d'accidents
En 2013, 263 021 accidents ont été déclarés à la Suva au titre de l'assurance contre les accidents non professionnels, soit une augmentation de 2036 cas, ou 0,8 %, par rapport à l'exercice précédent.

Augmentation des nouvelles rentes
Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AANP s'est établi à 778 (650 en 2012), celui des rentes de survivants à 112 (115).

Clôture positive
Le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels fait apparaître un résultat technique de 17,8 millions de francs (50,5 millions en 2012). Les recettes de primes se sont établies à 2221,2 millions (2214,0 millions), les produits des intérêts techniques s'élevant quant à eux à 377,8 millions (377,0 millions) et la charge des sinistres à 2304,7 millions (2260,7 millions). Ce résultat comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 22,3 millions de francs dans la réserve générale. Il inclut également les frais d'exploitation de 254,2 millions de francs (257,6 millions) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents durant les loisirs d'un montant de 14,9 millions de francs (14,7 millions). Sur cette somme, 11,9 millions (11,8 millions) ont été mis à la disposition du Bureau suisse de prévention des accidents (bpa) à Berne.

Conjugué au résultat financier de 3,4 millions de francs (90,6 millions en 2012), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 21,2 millions (141,2 millions), qui a été alloué au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse
La masse salariale assujettie au paiement des primes dans cette branche d'assurance a augmenté de 2,5 milliards de francs, soit 1,86 %, pour atteindre 139,5 milliards.

Compte d'exploitation
Assurance facultative des chefs d'entreprise

	2013	2012
	1000 CHF	1000 CHF
Primes brutes des assurés, suppléments compris	21 782	22 236
Pertes sur primes (solde)	–121	–28
Primes	**21 661**	22 208
Produits des intérêts techniques	**6 917**	6 923
Prestations pour soins et remboursement de frais	–4 592	–4 352
Indemnités journalières	–6 191	–5 329
Rentes et indemnités en capital	–11 605	–11 374
Allocations de renchérissement aux rentiers	–905	–925
Recettes de recours	821	819
Prestations d'assurance payées	–22 472	–21 161
Variation des provisions techniques	–3 371	508
Charges des sinistres	**–25 843**	–20 653
Frais d'exploitation de l'assurance	**–1 227**	–1 133
Versement réglementaire à la réserve générale	**–218**	–222
Résultat technique	**1 290**	7 123
Résultat financier	**1 232**	1 244
Résultat de l'exercice	**2 522**	8 367

Commentaires sur le compte d'exploitation
Assurance facultative des chefs d'entreprise

Augmentation des accidents et des nouvelles rentes

A la fin de l'exercice, 8208 personnes (8278 en 2012) étaient assurées à titre facultatif auprès de la Suva. Elles ont subi 1233 accidents (1170). Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance facultative s'est établi à 23 (19), celui des rentes de survivants à 2 (2).

Clôture positive

Le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise fait apparaître un résultat technique de 1,3 million de francs (7,1 millions en 2012). Les recettes de primes se sont établies à 21,7 millions (22,2 millions), les produits des intérêts techniques s'élevant quant à eux à 6,9 millions (6,9 millions) et la charge des sinistres à 25,8 millions (20,7 millions). Ce résultat comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 0,2 million de francs dans la réserve générale ainsi que les frais d'exploitation de 1,2 million (1,1 million).

Conjugué au résultat financier de 1,2 million de francs (1,3 million en 2012), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 2,5 millions (8,4 millions), qui a été alloué au fonds de compensation.

Masse salariale en baisse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans cette branche d'assurance a diminué de 4,7 millions de francs, soit 0,84%, à 555,0 millions.

Compte d'exploitation
Assurance-accidents des chômeurs

	2013		2012	
		1000 CHF		1000 CHF
Primes	**180 188**		161 064	
Produits des intérêts techniques	**23 095**		22 515	
Prestations pour soins et remboursement de frais		–43 895		–43 333
Indemnités journalières		–55 334		–56 716
Rentes et indemnités en capital		–29 186		–28 038
Allocations de renchérissement aux rentiers		–1 651		–1 700
Recettes de recours		11 669		10 914
Prestations d'assurance payées	–118 397		–118 873	
Variation des provisions techniques	–51 695		–29 436	
Charge des sinistres	**–170 092**		–148 309	
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels		–318		–333
Autre résultat technique	**–318**		–333	
Exploitation de l'assurance		–16 333		–15 922
Prévention des accidents non professionnels		–1 166		–1 036
Frais d'exploitation	**–17 499**		–16 958	
Versement réglementaire à la réserve générale	**–1 802**		–1 611	
Résultat technique	**13 572**		16 368	
Résultat financier	**6 332**		6 174	
Résultat de l'exercice	**19 904**		22 542	

Commentaires sur le compte d'exploitation
Assurance-accidents des chômeurs

Plus d'accidents
Au cours de l'exercice, les demandeurs d'emploi de notre pays ont subi 14 759 accidents (14 000 en 2012), ce qui représente une augmentation de 5,4% d'une année à l'autre. Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance-accidents des chômeurs s'est établi à 87 (85), celui des rentes de survivants à 9 (4).

Résultat positif
Le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs fait apparaître un résultat technique de 13,6 millions de francs (16,3 millions en 2012). Les recettes de primes, qui peuvent fluctuer fortement selon l'évolution conjoncturelle, se sont établies à 180,2 millions (161,1 millions), les produits des intérêts techniques s'élevant quant à eux à 23,1 millions (22,5 millions) et la charge des sinistres à 170,1 millions (148,3 millions). Le résultat technique comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 1,8 million de francs dans la réserve générale. Il inclut également les frais d'exploitation de 17,5 millions de francs (17,0 millions en 2012) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents et maladies professionnels d'un montant de 0,3 million de francs (0,3 million). Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ces derniers sont versés sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Conjugué au résultat financier de 6,3 millions de francs (6,2 millions en 2012), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 19,9 millions (22,5 millions), qui a été alloué au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse
La masse salariale assujettie au paiement des primes de cette branche d'assurance s'est élevée à 4,4 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de 12,5% ou 491,3 millions de francs.

Compte d'exploitation
Assurance militaire

	2013		2012	
		1000 CHF		1000 CHF
Primes	**17 530**		17 177	
Prestations pour soins et remboursement de frais		–65 684		–60 384
Indemnités journalières		–27 981		–27 473
Rentes et indemnités en capital		–102 467		–106 918
Recettes de recours		437		1 230
Prestations d'assurance payées	–195 695		–193 545	
Charges des sinistres	**–195 695**		–193 545	
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire		198 863		197 317
Autre résultat technique	**198 863**		197 317	
Frais d'exploitation de l'assurance	**–20 698**		–20 949	
Résultat de l'exercice	**–**		–	

Commentaires sur le compte d'exploitation
Assurance militaire

La gestion de l'assurance militaire a été transférée à la Suva le 1er juillet 2005 à la suite de la signature, les 18 et 19 mai 2005, de la convention conclue entre la Confédération suisse, représentée par le chef du Département fédéral de l'intérieur, et la Suva. L'assurance militaire est gérée comme une assurance sociale autonome régie par le droit de l'assurance militaire. Pour autant qu'elles ne soient pas couvertes par les primes des assurés ou les recettes provenant d'actions récursoires, les prestations d'assurance et les frais d'exploitation continuent à être financées par la Confédération sous une forme spéciale du système de répartition. La Suva tient pour l'assurance militaire un compte d'exploitation séparé qui constitue la base des prestations remboursées par la Confédération.

L'assurance militaire a pour tâche de couvrir l'ensemble des accidents et des maladies survenant lors du service de maintien de la sécurité et de la paix de la Confédération (armée, protection civile, Corps suisse d'aide humanitaire, actions de maintien de la paix et de bons offices de la Confédération et service civil). Elle couvre toutes les affections physiques, mentales ou psychiques de l'assuré qui se manifestent durant les services et activités mentionnés.

Le risque actuariel est assumé par la Confédération. La Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire, et non comme assureur de la Confédération. En vertu de cette disposition, elle n'a aucune obligation contractuelle ou de fait de constituer des provisions pour des prestations en capital.

Prestations pour soins et indemnités journalières
Les prestations pour soins englobent les dépenses en rapport avec les traitements médicaux. Le nombre des cas s'est accru d'environ 4% en 2013. Les prestations de soins et les indemnités journalières ont augmenté en conséquence. Cette hausse est également due au retard pris en 2012 par la facturation du fait du passage à SwissDRG, ces prestations n'ayant été comptabilisées qu'en 2013.

Diminution des paiements de rentes
La gestion des cas de la Suva, conjuguée à une action résolue en faveur de la réinsertion professionnelle, a permis d'abaisser le nombre des nouvelles rentes d'invalidité. La baisse du coût des rentes est également due à des facteurs démographiques.

Frais d'exploitation
Conformément à la convention passée, la Confédération rembourse à la Suva, pour la gestion de l'assurance militaire, les frais d'exploitation effectifs engendrés par l'exécution de la LAM. Les coûts ont diminué d'environ 0,3 million de francs par rapport à l'année précédente (en raison notamment du contrôle mensuel rigoureux des charges communes).

Comparaison sur cinq ans

Bilan	2013	2012	2011	2010	2009
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Somme du bilan	**39 197,6**	37 747,5	35 678,7	33 990,6	32 787,4
Placements	37 798,8	36 037,3	33 941,0	32 582,2	31 507,6
Immobilisations incorporelles	196,7	167,1	124,8	83,7	74,5
Immobilisations corporelles	46,9	68,6	48,4	31,2	30,7
Valeurs immobilisées	**38 042,4**	36 273,0	34 114,2	32 697,1	31 612,8
Créances	357,6	333,6	416,7	383,6	414,6
Disponibilités	556,5	916,2	896,8	640,9	468,2
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	2,4	3,1	0,9	2,6	2,3
Comptes de régularisation actifs	238,7	221,6	250,1	266,4	289,5
Actif circulant	**1 155,2**	1 474,5	1 564,5	1 293,5	1 174,6
Réserves générales	1 208,9	1 167,7	1 126,1	1 082,7	1 039,6
Réserves légales	1 208,9	1 167,7	1 126,1	1 082,7	987,0
Prélèvement sur la réserve générale,	–	–	–	–	–52,6
dont prélèvement pour l'AAC	–	–	–	–	32,1
Fonds de compensation	1 330,2	1 318,6	1 071,8	949,0	757,2
Fonds propres	**2 539,1**	2 486,3	2 197,9	2 031,7	1 744,2
Provisions pour prestations de courte durée	8 073,4	7 584,8	7 354,2	7 101,5	6 235,8
Provisions pour prestations de longue durée (y c. supplément pour allocations de renchérissement)	23 533,4	23 427,6	23 135,8	22 438,8	22 444,0
Provisions techniques	31 606,8	31 012,4	30 490,0	29 540,3	28 679,8
Autres provisions à affectation spéciale	3 777,8	2 887,3	1 714,1	991,1	1 033,6
Engagements financiers	81,0	81,4	70,0	71,5	71,5
Fonds étrangers à long terme	**35 465,6**	33 981,1	32 274,1	30 602,9	29 784,9
Engagements envers les fournisseurs et les prestataires	578,0	718,9	672,8	711,3	653,4
Comptes de régularisation passifs	614,9	561,2	533,9	644,7	604,9
Fonds étrangers à court terme	**1 192,9**	1 280,1	1 206,7	1 356,0	1 258,3

Comparaison sur cinq ans

Compte d'exploitation général	2013	2012	2011	2010	2009
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Primes (valeur brute, pertes déduites)	**4 184,5**	4 162,0	4 361,7	4 313,2	4 230,1
Produits des intérêts techniques	**751,1**	746,8	732,5	722,4	721,0
Prestations pour soins et remboursement de frais	–1 220,1	–1 147,0	–1 088,3	–1 068,5	–1 048,8
Indemnités journalières	–1 231,0	–1 265,2	–1 220,9	–1 176,5	–1 164,9
Rentes et indemnités en capital	–1 389,7	–1 376,0	–1 379,5	–1 371,6	–1 362,9
Allocations de renchérissement aux rentiers	–286,1	–296,7	–307,3	–317,8	–328,0
Recettes de recours	187,8	201,5	216,2	229,2	259,1
Prestations d'assurance payées	–3 939,1	–3 883,4	–3 779,8	–3 705,2	–3 645,5
Provisions pour prestations de courte durée	–488,6	–230,6	–252,7	–865,7	–848,6
Provisions pour prestations de longue durée	–100,9	–287,1	–693,4	9,0	–167,0
Provisions pour allocations de renchérissement	–4,9	–4,7	–3,6	–3,8	–8,7
Variation des provisions techniques	–594,4	–522,4	–949,7	–860,5	–1 024,3
Charges des sinistres	**–4 533,5**	–4 405,8	–4 729,5	–4 565,7	–4 669,8
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	94,0	95,1	97,6	97,8	96,3
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	–90,9	–90,9	–96,0	–94,7	–95,1
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	198,9	197,3	198,2	199,6	199,5
Autre résultat technique	**202,0**	201,5	199,8	202,7	200,7
Frais d'exploitation	**–547,9**	–555,3	–529,9	–522,8	–519,8
Versement réglementaire à la réserve générale	**–41,3**	–41,5	–43,5	–43,0	–42,2
Intérêt du prélèvement sur la réserve générale	**–**	–	–	–1,0	–1,7
Résultat technique	**14,9**	107,7	–8,9	105,8	–81,7
Résultat des placements	839,3	926,4	902,1	894,6	1 022,3
Charges des intérêts techniques	–751,1	–746,8	–732,5	–722,4	–721,0
Autres produits financiers	0,2	– 0,9	– 0,7	–1,5	0,5
Frais de gestion des placements	–41,8	–39,5	–37,3	–32,1	–31,9
Résultat financier	**46,6**	139,2	131,6	138,6	269,9
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	**61,5**	246,9	122,7	244,4	188,2
Réduction du fonds de compensation	**–50,0**	–	–	–	–
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	**11,5**	246,9	122,7	244,4	188,2

Comparaison sur cinq ans

Provisions pour prestations de longue durée (sans supplément pour allocations de renchérissement)

	2013	2012	2011	2010	2009
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Prestations de longue durée AAP	10 799,0	10 665,1	10 554,6	10 257,0	10 154,9
Variation	133,9	110,5	297,6	102,1	126,6
Prestations de longue durée AANP	11 752,3	11 807,5	11 648,5	11 279,5	11 448,0
Variation	–55,2	159,0	369,0	–168,5	26,0
Prestations de longue durée AFC	217,1	215,1	216,7	211,9	198,1
Variation	2,0	–1,6	4,8	13,8	–7,4
Prestations de longue durée AAC	737,9	717,8	698,6	676,6	633,0
Variation	20,1	19,2	22,0	43,6	21,8
Total	**23 506,3**	23 405,5	23 118,4	22 425,0	22 434,0

Provision pour prestations de courte durée (cas courants)

	2013	2012	2011	2010	2009
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Provision	8 073,4	7 584,8	7 354,2	7 101,5	6 235,8
Variation	488,6	230,6	252,7	865,7	848,6

Masse salariale assurée

	2013	2012	2011	2010	2009
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Assurance contre les accidents professionnels	**140 224,2**	137 664,2	134 979,3	129 931,9	128 023,9
Variation	2 560,0	2 684,9	5 047,4	1 908,0	940,4
Assurance contre les accidents non professionnels	**139 509,4**	136 955,5	134 217,2	129 222,2	127 343,9
Variation	2 553,9	2 738,3	4 995,0	1 878,3	940,8
Assurance-accidents des chômeurs	**4 415,6**	3 924,3	3 817,2	5 014,6	4 403,4
Variation	491,3	107,1	–1 197,4	611,2	1 406,4

Comparaison sur cinq ans

Evolution du nombre des accidents

	2013	2012	2011	2010	2009
	Cas	Cas	Cas	Cas	Cas
Assurance contre les accidents professionnels	183 763	185 916	188 576	184 787	177 882
Variation	–2 153	–2 660	3 789	6 905	–8 128
Assurance contre les accidents non professionnels	263 021	260 985	261 802	254 603	254 176
Variation	2 036	–817	7 199	427	2 373
Assurance facultative des chefs d'entreprise	1 233	1 170	1 202	1 238	1 289
Variation	63	–32	–36	–51	48
Assurance-accidents des chômeurs	14 759	14 000	14 844	18 266	15 473
Variation	759	–844	–3 422	2 793	3 750
Total	**462 776**	462 071	466 424	458 894	448 820

Evolution des valeurs de marché des placements

	2013	2012	2011	2010	2009
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Disponibilités	2 011,7	2 155,7	1 334,5	1 465,1	1 768,6
Hypothèques	416,8	409,7	419,2	445,0	475,1
Prêts et crédits syndiqués	5 338,6	4 947,6	4 827,5	4 515,0	4 213,5
Obligations en CHF	7 235,3	7 139,8	7 695,9	8 150,1	7 562,0
Obligations en monnaies étrangères	5 135,0	4 406,3	4 096,8	3 526,8	3 450,2
Placements immobiliers indirects	1 100,6	1 195,2	1 254,8	1 308,8	1 103,4
Immeubles de placement (immeubles en construction inclus)	4 546,0	4 314,6	4 219,1	3 862,9	3 735,9
Actions suisses	3 408,3	3 752,6	3 624,2	4 019,1	3 696,2
Actions étrangères	6 475,9	5 722,8	4 898,8	5 292,2	5 263,5
Placements alternatifs	8 100,5	7 615,5	5 948,6	5 252,4	4 800,9
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	236,6	233,7	35,5	637,0	1,0
Total des valeurs de marché des placements	**44 005,3**	41 893,6	38 355,0	38 474,5	36 070,3

Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

Prestations d'assurance	2013	2012	+ / –
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels	1 661	1 650	0,67
Assurance contre les accidents non professionnels	2 117	2 088	1,39
Assurance facultative des chefs d'entreprise	23	22	4,55
Assurance-accidents des chômeurs	130	130	0
Assurance militaire	196	195	0,51
Total des prestations d'assurance[1]	**4 127**	4 085	1,03

Accidents et maladies professionnelles	2013	2012	+ / –
	Cas	Cas	en %
Accidents déclarés (AAP, AANP, AFC, AAC)	460 513	459 762	0,16
Accidents professionnels	181 500	183 607	–1,15
Accidents non professionnels	263 021	260 985	0,78
Accidents concernant l'AFC[2]	1 233	1 170	5,38
Accidents concernant l'AAC[3]	14 759	14 000	5,42
Nombre de maladies professionnelles déclarées	2 263	2 309	–1,99
Total des accidents et des maladies professionnelles déclarés	**462 776**	462 071	0,15

Rentes	2013	2012	+ / –
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Nouvelles rentes allouées	2 091	1 836	13,89
pour invalides	1 776	1 584	12,12
pour survivants	315	252	25,00
Nouvelles indemnités pour atteinte à l'intégrité fixées	4 047	3 851	5,09
Rentes d'invalidité versées	74 004	74 806	–1,07
Rentes de survivants versées	18 396	18 961	–2,98

Procédure de recours	2013	2012	+/–
	Cas	Cas	en %
Nombre d'oppositions déposées	**3 388**	3 277	3,39
Recours devant les tribunaux cantonaux d'assurance	**855**	882	–3,06
Jugements entièrement en faveur de la Suva	654	774	–15,50
Jugements partiellement en faveur de la Suva	82	87	–5,75
Jugements défavorables à la Suva	126	120	5,00
Recours jugés par les tribunaux cantonaux d'assurance	**862**	981	–12,13
interjetés par des assurés	163	189	–13,76
interjetés par la Suva	28	24	16,67
Recours au Tribunal fédéral[4]	**191**	213	–10,33
Jugements entièrement en faveur de la Suva	176	153	15,03
Jugements partiellement en faveur de la Suva	14	17	–17,65
Jugements défavorables à la Suva	20	18	11,11
Recours jugés par le Tribunal fédéral[4]	**210**	188	11,70

[1] Prestations pour soins, remboursements de frais, indemnités journalières, rentes, prestations en capital, allocations de renchérissement, à l'exclusion des dotations à la réserve pour accidents non liquidés, au capital de couverture des rentes et de la contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels
[2] Assurance facultative des chefs d'entreprise
[3] Assurance-accidents des chômeurs
[4] Jusqu'en 2006: Tribunal fédéral des assurances

Adresses

Siège

Fluhmattstrasse 1
6002 Lucerne
www.suva.ch

Tél. 041 419 51 11
Fax 041 419 58 28

Tél. 0848 830 830
Fax 0848 830 831

Agences

Suva Aarau
Rain 35
5001 Aarau
Tél. 062 836 15 15
Fax 062 836 16 49

Suva Basel
St. Jakobs-Strasse 24
4002 Basel
Tél. 061 278 46 00
Fax 061 278 46 21

Suva Bellinzona
Piazza del Sole 6
6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 11
Fax 091 820 22 10

Suva Bern
Laupenstrasse 11
3001 Bern
Tél. 031 387 33 33
Fax 031 387 33 34

Suva La Chaux-de-Fonds
Avenue Léopold-Robert 25
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 911 31 11
Fax 032 911 31 13

Suva Chur
Tittwiesenstrasse 25
7001 Chur
Tél. 081 286 26 11
Fax 081 286 26 66

Suva Delémont
Quai de la Sorne 22
2800 Delémont 1
Tél. 032 424 44 11
Fax 032 424 44 12

Suva Fribourg
Rue de Locarno 3
1701 Fribourg
Tél. 026 350 36 11
Fax 026 350 36 21

Suva Genève
Rue Ami-Lullin 12
1211 Genève 3
Tél. 022 707 84 04
Fax 022 707 85 05

Suva Lausanne
Avenue de la Gare 19
1001 Lausanne
Tél. 021 310 81 11
Fax 021 310 81 10

Suva Linth
Ziegelbrückstrasse 64
8866 Ziegelbrücke
Tél. 055 617 24 24
Fax 055 617 24 25

Suva Sion
Avenue de Tourbillon 36
1951 Sion
Tél. 027 329 12 12
Fax 027 329 12 13

Suva Solothurn
Schänzlistrasse 8
4501 Solothurn
Tél. 032 626 45 45
Fax 032 626 45 46

Suva St. Gallen
Unterstrasse 15
9001 St. Gallen
Tél. 071 227 73 73
Fax 071 227 73 77

Suva Wetzikon
Guyer-Zeller-Strasse 27
8620 Wetzikon ZH
Tél. 044 933 95 11
Fax 044 933 95 55

Suva Winterthur
Lagerhausstrasse 15
8401 Winterthur
Tél. 052 265 71 71
Fax 052 265 70 91

Suva Zentralschweiz
Löwenplatz 1
6002 Luzern
Tél. 041 418 86 86
Fax 041 418 86 88

Suva Zürich
Dreikönigstrasse 7
8022 Zürich
Tél. 044 205 91 11
Fax 044 205 90 20

Numéros de l'agence de votre région
Tél. 0848 820 820
Fax 0848 820 821

Cliniques

Rehaklinik Bellikon
Mutschellenstrasse 2
5454 Bellikon
www.rehabellikon.ch
Tél. 056 485 51 11
Fax 056 485 54 44

Clinique romande de réadaptation
Avenue Grand-Champsec 90
1951 Sion
www.crr-suva.ch
Tél. 027 603 30 30
Fax 027 603 30 31

Sécurité au travail

Lucerne
Rösslimattstrasse 39
6002 Luzern
Tél. 041 419 51 11
Fax 041 419 58 28

Lausanne
Avenue de la Gare 23
1001 Lausanne
Tél. 021 310 80 42
Fax 021 310 80 49

Bellinzone
Piazza del Sole 6
6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 42
Fax 091 820 22 30

Assurance militaire

Berne
Laupenstrasse 11
3001 Bern
Tél. 031 387 35 35
Fax 031 387 35 70

St-Gall
Unterstrasse 15
9001 St. Gallen
Tél. 071 227 75 11
Fax 071 227 75 10

Genève
Rue Ami-Lullin 12
1211 Genève 3
Tél. 022 707 85 55
Fax 022 707 85 56

Bellinzone
Piazza del Sole 6
6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 11
Fax 091 820 21 20

Suva
Case postale, 6002 Lucerne
Suisse
Tél. +41(0)41 419 58 51
medias@suva.ch
www.suva.ch

Conception graphique: hilda design matters, Zurich
Illustrations: Jonas Kuhn, Zurich
Portraits: Alma Johanns, Hochfelden
Christof Schürpf, Lucerne

Le rapport de gestion de la Suva est disponible:
- sur papier en langues française, allemande et italienne
- en version condensée en langues française, allemande, italienne et anglaise
- en version électronique sous forme de fichier pdf, de film infographique et de papier électronique en langues française, allemande, italienne et anglaise (rapport financier) sur www.suva.ch

Commandes (version papier)
www.suva.ch/waswo-f
Tél. +41(0)41 419 58 51
Fax +41(0)41 419 59 17

Référence
1278/101(13).f

Reproduction autorisée avec mention de la source.

© Suva, juin 2014